

Bulletin Municipal



GAGEAC ET ROUILLAC

2022



Edition 2021-2022 Mairie de Gageac et Rouillac
DORDOGNE - NOUVELLE AQUITAINE

site internet officiel www.gageac-et-rouillac.fr



GAGEAC ET ROUILLAC



Site internet officiel

www.gageac-et-rouillac.fr

Le mot du Maire	2
1/ Le conseil municipal	3
2/ Informations générales	4 - 10
3/ Le Compte Administratif 2021	11 - 14
4/ Réalisations Travaux	15 - 20
5/ Population	21 - 22
6/ Vie de l'école	23 - 28
7/ Vie associative	29 - 48
8/ Nouvelles locales	49 - 51
9/ Vie pratique	52 - 79

Bulletin Municipal : MAIRIE de GAGEAC et ROUILLAC. **Mai 22** : Edition 2021-2022.

Directeur de la publication : Philippe PUYPONCHET, Maire de Gageac et Rouillac.

Conception graphique et rédaction : Corinne MAILLIET et le Conseil municipal.

Impression : Imprimerie CHARRON. **Tirage** : 200 exemplaires. **Distribution** : Mairie

LE MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Je m'adresse à vous toutes et tous, pour la seconde fois depuis le renouvellement de mon mandat et en cette fin de période de crise sanitaire inédite et je vous renouvelle mon soutien, plus que jamais.

En ce début d'année, nous avons voulu être plus vite plus proches de vous tous, avec la distribution dans vos boites aux lettres du courrier "Rétrospective 2021 Mairie Gageac et Rouillac".

En effet, malgré les contraintes sanitaires dues à cette pandémie, l'année aura été bien remplie et ce grâce à l'ensemble du Conseil Municipal, Adjointes et Conseillers qui ont su répondre présents dans les différentes missions et commissions pour lesquelles ils sont engagés.

La vie de Gageac et Rouillac est aussi liée à la vie de notre école qui a fait parler d'elle à de nombreuses reprises. Nous remercions son Directeur qui par sa démarche pédagogique originale, offre une scolarité différente aux élèves... Nous remercions aussi les Agents techniques de la commune qui sont aux petits soins pour les enfants et se rendent disponibles pour eux.

Notre commune est animée également par les Associations sur les coteaux et les bénévoles qui rendent attractif Gageac et Rouillac que nous tenons à remercier. Le programme des Festivités de Gageac et Rouillac a été une nouvelle fois bouleversé mais des animations ont tout de même été programmées.

Sans oublier bien sûr les nombreux Professionnels qui dynamisent l'économie ! Tout le monde a su d'adapter pour continuer à embellir la vie de chacun d'entre nous à Gageac et Rouillac et je vous en remercie sincèrement.



Le Maire
Philippe PUYPONCHET

1/ LE CONSEIL MUNICIPAL

GAGEAC ET ROUILLAC



Mr Philippe PUYPONCHET
Le Maire



Mr Gilbert MIFSUD
1er Adjoint

Démissionnaire



Mr Lionel JOURDAS
2ème Adjoint

1er Adjoint



Mme Annie ALLEGRE
3ème Adjointe

2ème Adjointe



Mme Mélanie MESPLEDE
Conseillère municipale

3ème Adjointe



Mr Alain FOSSARD
Conseiller municipal



Mr Frédéric GABARD
Conseiller municipal



Mr Armand GAGEIRO
Conseiller municipal



Mme Corinne MAILLIET
Conseillère municipale



Mme Karine MANTHET
Conseillère municipale



Mme Nathalie MASSON
Conseillère municipale

2/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

LA MAIRIE, SES SERVICES ET SON CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE ADMINISTRATIF

Ouverture du secrétariat de la Mairie :

Le mardi de 9h30 à 12h30

et de 13h00 à 16h00

Le jeudi de 9h30 à 12h30

et de 13h00 à 16h00

Téléphone : **05 53 27 92 83**

mairie.gageac.et.rouillac@wanadoo.fr

SERVICE ADMINISTRATIF :
Secrétariat : Mme Valérie DEPAIRE

SITE INTERNET OFFICIEL :
Publications : Corinne MAILLIET
www.gageac-et-rouillac.fr

SERVICE TECHNIQUE :

Mr Noël BOURG

SERVICE PÉRISCOLAIRE ET ENTRETIEN :

Mme Caroline BOURG

Mme Noëlle CHOURIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire :

Mr Philippe PUYPONCHET
au 06 82 82 39 62

Les Adjointes :

1er Adjoint :
Mr Lionel JOURDAS
au 06 32 55 42 09

2ème Adjointe:
Mme Annie ALLEGRE
au 06 07 50 63 85

3ème Adjointe :
Mme Mélanie MESPLEDE
au 06 89 34 56 42

Les Conseillers Municipaux

Mr Alain FOSSARD

Mr Frédéric GABARD

Mr Armand GAGEIRO

Mme Corinne MAILLIET

Mme Karine MANTHET

Mme Nathalie MASSON

**PERMANENCES DU MAIRE
ET DE SES ADJOINTS
SUR RENDEZ-VOUS**

LES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES : Mr Philippe PUYPONCHET, Mr Lionel JOURDAS.

BÂTIMENTS COMMUNAUX : tout le Conseil Municipal.

VOIRIE ET CIMETIÈRE : tout le Conseil Municipal.

AIDE SOCIALE : Mr Philippe PUYPONCHET, Mme Annie ALLEGRE.

CONTRÔLES LISTES ÉLECTORALES :

- Mr Jacques CHOURIS, représentant de l'Administration
- Mr Alain LABOYE, délégué du Tribunal de Grande Instance
- Mme Nathalie MASSON.

COMMUNICATION : Mme Corinne MAILLIET

INFORMATIONS : tout le Conseil Municipal

GESTION DE CRISE :

- Mr Philippe PUYPONCHET
- Mr Lionel JOURDAS
- Mr Alain FOSSARD

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Mr Philippe PUYPONCHET

DÉFENSE : Mr Alain FOSSARD

LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

COMMISSAIRES TITULAIRES :

Mme Marjorie GAGNAIRE "LAURIAQUE"
Mr Pierre GIMENES "LE MARAIS"
Mr Yannick GOUJOU "LA MOULINIÈRE"
Mme Myriane BARSE "LES GRAVES"
Mr Sébastien LAVAUD "PERROU"
Mme Annie AUBLANC "LA BOYE"
Mr Patrice VALENT "LA FERRIÈRE"
Mr David CHOURIS "LE VIGNAUD"
Mr Antonio CARVALHO "LE PETIT MARTEAU"
Mme Catherine MARTY "LA BARTHE"
Mr Stéphane MANTHET "LA FERRIOL"
Mr Davy ESCAT "MONSEJOUR"

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS :

Mr Thomas MERILLIER "LA FERRIÈRE"
Mr Yannick ZORZETTO "LESTEVENIE"
Mr Denis ARFI "LE BOURG"
Mr Nicolas BARRERE "LAURIAQUE"
Mme Stéphanie BICHON "LA TOUR"
Mr Phillipe CHASSAIGNE "LES GRANDS CHAMPS"
Mr Samir FAHRI "SEGONZAC"
Mme Marine SENTOUT "LA FERRIÈRE"
Mme Isabelle TOURENNE "LE BOURG"
Mr Jean pierre MAYET "LA FERRIÈRE"
Mr Christian TRABALICK "LE BOURG"
Mme Allegria JEGU "LE BRAJEAUD"

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES ORGANISMES

Les syndicats intercommunaux sont des établissements publics de coopération intercommunale de forme associative, permettant aux communes de créer et de gérer ensemble, des activités ou des services publics, par opposition aux formes fédératives destinées à regrouper des communes autour d'un projet de développement local et à favoriser l'aménagement du territoire.



De nombreuses fonctions
public.agedi.fr

A G E D I INFORMATIQUE : syndicat intercommunal
Agence de Gestion Et de Développement Informatique



LA CAB, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE
REGROUPE 38 COMMUNES



Syndicat Départemental d'Énergie Dordogne



Syndicat Intercommunal d'eau potable



Syndicat Mixte Intercommunal des Déchets de la DORDOGNE



Centre intercommunal d'action sociale

R P I

Regroupement Pédagogique Intercommunal



Comité communal Feux de Forêts

VOIRIE

Entente communale

Syndicat Intercommunal de la voirie intervention et gestion
du domaine public

GEMAPI

Syndicat Mixte Intercommunal Gestion des milieux aquatiques
et la prévention des inondations



Association le CeP CULTURE ET PATRIMOINE des 4 communes
des coteaux Gageac et Rouillac Saussignac Monestier Razac
de Saussignac.



Comité national d'action sociale pour les agents de la fonction
publique territoriale et salariés d'établissements publics



Association de Sauvegarde de l'environnement

DÉLÉGUÉS TITULAIRES, SUPPLÉANTS - MEMBRES



Philippe PUYPONCHET

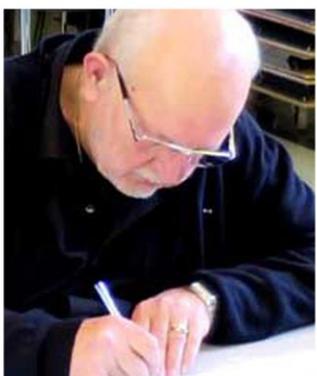
Titulaire : CAB

Titulaire : S.I.A.E.P Eau

Titulaire : Voirie Entente Communale

Membre : Regroupement scolaire RPI

Membre : Comité Feux de Forêt



Gilbert MIFSUD *Démissionnaire*

REDISTRIBUTION DES POSTES

Titulaire : S.D.E.24 Energies

Titulaire : C.I.A.S Action sociale

Titulaire : Voirie Entente Communale

Suppléant : CAB

Membre : A.G.E.D.I Informatique



Lionel JOURDAS

Suppléant : S.I.A.E.P. Eau

Titulaire : S.D.E 24 Energies

Titulaire : SMD3

Suppléant : CAB

Membre : Comité Feux de Forêt



Annie ALLEGRE

Suppléante : S.D.E 24 Energies

Suppléante : Voirie Entente Communale

Suppléante : C.I.A.S

Membre : Comité CNAS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES, SUPPLÉANTS - MEMBRES



Alain FOSSARD

Suppléant : S.D.E 24 Energies

Suppléant : Voirie Entente Communale

Membre : GEMAPI

Membre : Le CeP, Culture et Patrimoine



Frédéric GABARD

Suppléant : SMD3



Armand GAGEIRO



Corinne MAILLIET

Membre : Le CeP, Culture et Patrimoine

Membre : GEMAPI

Membre : Association A.S.E

DÉLÉGUÉS TITULAIRES, SUPPLÉANTS - MEMBRES



Karine MANTHET

Titulaire : C.I.A.S Action sociale



Nathalie MASSON

Membre : Association A.S.E



Mélanie MESPLEDE

Membre : A.G.E.D.I Informatique

Membre : Regroupement scolaire RPI

Légende : *texte rouge bordeaux* = postes redistribués.



David CHOURIS

Membre externe : Comité Feux de Forêt

Stéphane MANTHET

Membre externe : Comité Feux de Forêt

3/ LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
013 atténuation de charges	2 429,51 €	- €	1 813,82 €
70 Produits des services	10 665,19 €	10 400,00 €	10 925,41 €
73 Impôts et taxes	196 965,09 €	205 179,00 €	209 261,79 €
74 Dotations subventions	97 721,26 €	83 957,00 €	81 774,36 €
75 Autres produits de gestion courante	9 306,58 €	9 400,00 €	9 744,51 €
76 Produits financiers	- €	- €	- €
77 Recettes exceptionnelles	2 429,16 €	- €	14 311,29 €
TOTAL OPERATIONS REELLES	319 516,79 €	308 936,00 €	327 831,18 €
002 Excédent Fonct N-1	- €	133 660,72 €	- €
042 Opérat de transfert	- €	- €	- €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	- €	133 660,72 €	- €
TOTAL GENERAL	319 516,79 €	442 596,72 €	327 831,18 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
011 charges à caractère général	82 757,87 €	95 100,00 €	85 194,06 €
012 charges de personnel	129 702,94 €	128 600,00 €	127 449,74 €
014 atténuation de produits	15 059,00 €	15 100,00 €	15 059,00 €
65 autres charges de gestion courante	55 679,56 €	55 359,00 €	52 354,18 €
66 charges financières	1 367,76 €	700,00 €	659,73 €
67 charges exceptionnelles	- €	200,00 €	- €
SOUS TOTAL Dépenses réelles	284 567,13 €	295 059,00 €	280 716,71 €
023 Virement section Investissement	- €	147 537,72 €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €
042 opérations d'ordre	2 000,00 €	- €	- €
SOUS TOTAL	2 000,00 €	147 537,72 €	- €
TOTAL GENERAL	286 567,13 €	442 596,72 €	280 716,71 €

ANALYSE FINANCIÈRE 2021

Le résultat du budget reflète la vigilance de la collectivité dont elle a fait preuve pour l'année 2021.

En effet, les dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 sont en baisse de 2,04%, 280 716,71 € face à un résultat des recettes, elles, en hausse de 2,60 %, 327 831,18 €.

Attention cependant, certaines dépenses n'ont pu être payées sur le budget 2021 (secrétaire an arrêt de travail en décembre) et pèseront automatiquement sur le budget 2022.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 280 716, 71 €

Les dépenses de fonctionnement ont diminuées de 2.04 % et ce malgré la hausse des charges à caractère générale en augmentation de presque 3% dû à l'augmentation du prix des matières premières (eau, électricité combustible, alimentation,...) ainsi qu'à l'augmentation de la ligne fournitures d'entretien liées à la COVID.

Les autres charges dont les charges de personnels sont constantes et quasi égales aux provisions.

Recettes de fonctionnement : 327 831, 18€

- Les **impôts et taxes** à hauteur de **209 261,79 €** représentent la **source de recettes principale du budget** de la collectivité (cela concerne la fiscalité de la commune, le FPIC, les taxes additionnelles, dotation de solidarité,...)

- Les **dotations et subventions, deuxième source de financement** pour la section de fonctionnement s'élèvent à **81 774,36 €** : Dotation Globale de Fonctionnement, allocation compensatrice TF bâties et non bâties, dotation de péréquation.... chapitre est en baisse de 16% par rapport à 2020.

- Les **ventes de produits et services** (chapitre 70) sont **légèrement en hausse** notamment due par la mise en place du service périscolaire de garderie depuis le mois de septembre 2021.

- En recettes exceptionnelles on retrouve les remboursements suite à des sinistres soit la somme de **14 311.29 €**.

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

DEPENSES INVESTISSEMENT PAR	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
16 Emprunts	30 695,43 €	19 757,00 €	18 716,84 €
204 sub équipement versé	0,00 €	2 900,00 €	- €
21 immobilisations corporelles	26 625,80 €	145 296,00 €	61 908,77 €
23 immobilisations en cours	0,00 €	- €	- €
SOUS TOTAL	57 321,23 €	167 953,00 €	80 625,61 €
040 Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	- €	- €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	- €	- €
020 Dépenses imprévues		4 968,72 €	- €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE		29 506,23 €	- €
SOUS TOTAL	0,00 €	34 474,95 €	- €
TOTAL GENERAL	57 321,23 €	202 427,95 €	80 625,61 €
RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
10 Dotations fonds divers et réserves	4 007,00 €	46 467,23 €	45 703,23 €
13 Subventions d'investissement	0,00 €	7 423,00 €	8 178,86 €
16 Emprunts	21 808,00 €	1 000,00 €	- €
21 Immobilisations corporelles	1 000,00 €	- €	- €
SOUS TOTAL	26 815,00 €	54 890,23 €	53 882,09 €
001 solde d'execution d'investi reporté	-	- €	- €
021 virement de la section fonctionnement	0,00 €	147 537,72 €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	1 000,00 €	- €	- €
041 Opéra Patrimoniales	0,00 €	- €	- €
1068 Affectation du résultat	46 877,79 €		
SOUS TOTAL	47 877,79 €	147 537,72 €	- €
TOTAL GENERAL	74 692,79 €	202 427,95 €	53 882,09 €

Légendes :

CA = compte administratif

BP = BUDGET PRIMITIF

DM = les décisions modificatives

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement : 53 882.09 €

Le virement de la section de fonctionnement permet de couvrir les besoins en investissement lors du montage du budget mais n'apparaissent ensuite pas dans les résultats.

On retrouve en revanche l'excédent reporté, calculé par l'affectation du résultat des années antérieures à hauteur de **32 406.23 €**, ainsi que principalement, le **FCTVA**, qui est le reversement de la TVA sur les travaux d'investissement N-2, (donc 2019) pour un montant de **13 297 €**.

Dépenses d'Investissement : 80 625.61 €

Ces dépenses sont réparties entre le capital des emprunts de la collectivité (le 1641) et le chapitre 21, immobilisations corporelles dont les principales dépenses sont :

- Adressage de la commune
- Réfection parking école de la Ferrière
- Huisseries cantine scolaire
- Réfection cuisine logement communal

Là encore, des dépenses d'investissement sur 2020 et 2021 restent à payer sur le budget 2022 et obligent la collectivité à rester prudente.

Légende :

La FCTVA C'est quoi ? c'est le fond de compensation de la TVA, on nous reverse la TVA sur les dépenses d'investissement.

Le FPIC c'est quoi ? c'est le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Analyses et réalisation des tableaux : Mélanie MESPLEDE.

4/ RÉALISATIONS DES TRAVAUX

RÉALISATION TRAVAUX 2021

TRAVAUX DE RÉFECTION DES SALLES DE CLASSES. La Mairie réalise des travaux importants à l'école, avec la réfection des salles de classes (sols, plafonds, climatisation). CRÉDIT PHOTO : Noël BOURG



AGRANDISSEMENT DU LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL. Capacité et sécurité de stockage du matériel technique (épareuse)



CURAGE DES FOSSES AUX ABORDS DU VILLAGE.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE. L'agent Technique de la commune procède au curage des fossés aux abords des routes qui accèdent à Gageac et Rouillac.



Réalisation des travaux de voirie en 2021 avec le curage des fossés...

Crédits photos de la page : site internet officiel de Gageac et Rouillac

L'ADRESSAGE : NUMÉROTATIONS ET DÉNOMINATIONS DES VOIES COMMUNALES. L'ADRESSAGE EST TERMINÉ. Les panneaux sont en place. Distribution des plaques émaillées avec votre numéro attribué et courrier de la Mairie avec la procédure de changement d'adresse.



TRAVAUX DU LOCAL CANTINE À L'ÉCOLE DE LA FERRIÈRE

Sécurité, mise aux normes (accès handicapé) et isolation thermique et phonique. CRÉDITS PHOTOS : Noël BOURG



TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT DU PARKING DE L'ÉCOLE



**Nouveau revêtement
goudronné**

INSTALLATION POMPE À CHALEUR À LA SALLE DES FÊTES

La Mairie investit dans les énergies renouvelables et équipe la Salle des Fêtes d'une pompe à chaleur. Un grand MERCI à Monsieur Frédéric GABARD, dirigeant de la Société 2AC pour la pose gracieuse du matériel.



CRÉDITS PHOTOS : Noël BOURG



TRAVAUX BÂTIMENTS LOCATIFS COMMUNAUX. Les travaux d'entretien des bâtiments locatifs se poursuivent avec l'aménagement d'une cuisine équipée.

Version numérique
Journal régional
le Sud-ouest du
jeudi 8/12/2021

**SUD
OUEST**

Gageac-et-Rouillac : Une école dynamique dans des locaux restaurés

🕒 Lecture 1 min

Accueil • Dordogne • Gageac-Et-Rouillac



Par Violette Rausa Publié le 08/12/2021 à 18h13

La municipalité de Gageac-et-Rouillac, ce village dominant les coteaux de Saussignac, a entrepris des travaux d'envergure dans l'école qui compte 24 élèves de CM1 et CM2 du regroupement pédagogique...

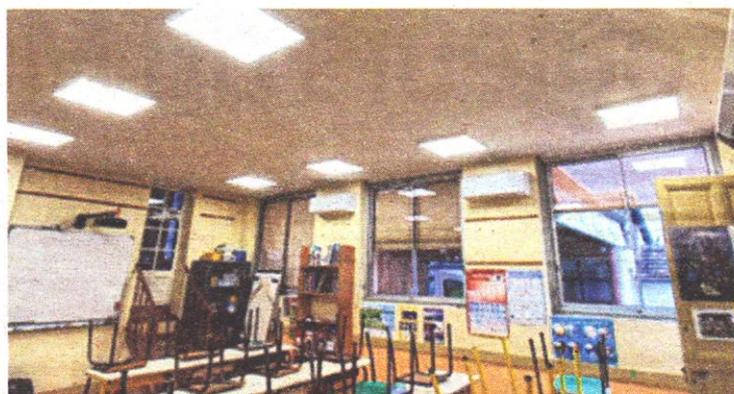
JOURNAL SUD-OUEST Version papier du 9/12/2021

La Presse quotidienne Régionale parle des travaux de l'école

BERGERACOIS 23

GAGEAC-ET-ROUILLAC

Une école dynamique dans des locaux restaurés



La nouvelle salle de classe restaurée. NOËL BOURG

La municipalité de Gageac-et-Rouillac, ce village dominant les coteaux de Saussignac, a entrepris des travaux d'envergure dans l'école qui compte 24 élèves de CM1 et CM2 du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Saussignac, Monestier et Gageac-et-Rouillac.

Les travaux de mise aux normes des plafonds coupe-feu, de la climatisation et des sols sont achevés dans la première classe et en cours de finition dans la deuxième. Celle-ci servira aux activités physiques et abritera le matin et le soir la garderie qui a vu le jour en septembre 2021. Cette nouvelle structure est ouverte à tous les enfants du RPI.

Financement

Tous les travaux, dont le parking de l'école fraîchement goudronné, ont été financés par la commune et subventionnés par le Conseil départemental.

Par ailleurs, tout le conseil municipal s'engage dans le confort et l'embellissement de la commune. « Cette année, nous équiperons la salle des fêtes d'une climatisation et agrandirons le local techni-

que », souligne Lionel Jourdas, un des adjoints au maire. Quant à Corinne Mailliet, conseillère municipale, elle tient à préciser que l'employé municipal, Noël Bourg, joue un rôle important dans la réalisation des travaux communaux : il a, entre autres, participé à la restauration de l'école en assurant la coordination et le bon déroulement des nouvelles installations.

D'autres projets

Les écoliers de La Ferrière, désormais fiers de leur école labellisée « Génération 2024 », ont participé à de nombreuses manifestations comme la journée sport scolaire. Ils ont également relevé le challenge « Nettoyé et récolté » en créant des œuvres artistiques sur le thème « Si nous étions des oiseaux ».

Pour le maire, Philippe Puyponchet, il est maintenant urgent de se pencher sur d'autres grands projets et, en priorité, la sécurisation du carrefour de La Ferrière sur la départementale 14, en posant des ralentisseurs. Une action nécessaire sur cette route très fréquentée et proche de l'école.

Violette Rausa

PRÉVISIONS DES TRAVAUX POUR 2022

RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE :

Initialement prévus en 2021, ils seront finalement effectués en 2022.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX : Travaux de tranchées « EDF » :

En date du 28 Janvier 2022, le Conseil municipal vote à l'unanimité les travaux prévus au lieu-dit « **La Ferrière** ».

Initialement prévus par le **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION DE DORDOGNE**, ces travaux de tranchées **EDF** seront optimisés avec l'amélioration de l'éclairage public.

LA S.D.E propose de coordonner les travaux avec une modernisation du réseau d'éclairage public et l'effacement du réseau de Télécommunications.

SÉCURISATION DU CARREFOUR « La Ferrière » : la date de réalisation des travaux avec la pose de ralentisseurs sera donc reportée.

5/ LA POPULATION

ÉTAT CIVIL

Le maire peut-il utiliser le fichier d'état civil pour adresser des félicitations ou condoléances ?

La réponse est NON !

NON

Sources : CNIL 2017

Dans le cadre de la RGPD (règlementations générales de protection des données), les informations relatives à l'état civil ne peuvent être diffusées dans la presse ou dans tout autre support que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit.

Sources : INSEE Janvier 2022 et Guide des Collectivités locales

Au 1^{er} Janvier 2022, la population de Gageac et Rouillac comptait

487 habitants.

LES NOUVEAUX ARRIVANTS sont invités à venir se présenter à la Mairie.

Le maire, en tant que représentant de l'Etat, est responsable de la tenue des registres d'état civil dans sa commune. Les informations enregistrées par les services d'état civil à l'occasion de l'établissement ou de l'actualisation d'un acte ne peuvent être utilisées que pour l'accomplissement des missions dont sont investis les maires en leur qualité d'officier de l'état civil. Elles ne peuvent donc pas être utilisées par les élus municipaux pour adresser des félicitations ou des condoléances.

A noter : ces informations ne peuvent par ailleurs être diffusées, dans la presse ou sur tout autre support, que si les personnes concernées ont, au moment de l'établissement de l'acte, donné leur accord.

Dès lors, si les personnes n'ont pas répondu "oui" à la demande visant à publier ces informations dans le bulletin municipal, ces données ne peuvent pas être diffusées.

Des nouvelles
de l'école...

6/ VIE DE L'ÉCOLE

2021 touche à sa fin...avec malheureusement un virus tenace et contraignant. Le COVID s'impose à tous ; l'école s'adapte au mieux, au gré des protocoles sanitaires successifs et différents...

A La Ferrière, la rentrée 2021/2022 s'est déroulée avec onze élèves de CM1 et treize de CM2. Les travaux prévus pendant les vacances estivales n'étant pas achevés, la classe a eu lieu dans une structure modulaire jusqu'aux vacances de la Toussaint. Désormais, les écoliers bénéficient d'une salle de classe au plafond lumineux avec une climatisation réversible. Le parking de l'école a également été refait à neuf. Une garderie municipale a été mise en place.

L'école est toujours labellisée « Génération 2024 » et poursuit ses projets sportifs quotidiens en autonomie ou en lien avec l'U.S.E.P. (journée du sport scolaire ; défi endurance/biathlon ; cyclisme et sécurité routière dans le cadre du S.R.A.V. et du « P'tit Tour à Vélo », course d'orientation avec l'appui d'un éducateur sportif du Conseil Départemental, etc.).

Les projets liés à l'éducation artistique existent également avec un spectacle musical (collaboration avec l'association locale « Part Tout Art Tisse ») ; une visite commentée guidée et un atelier de pratique permettant de s'initier à la sculpture et au modelage (intervention de la médiatrice culturelle des musées de Bergerac) ; la lecture hebdomadaire d'une histoire sur le temps de la pause méridienne (association de la Ligue de l'Enseignement - « Lire et Faire Lire ») ; la participation à la manifestation artistique « La Grande lessive ».

L'environnement est aussi une préoccupation scolaire avec l'opération « Nettoyons la Nature » et le partenariat confirmé avec le S.M.D.3. ; l'étude du patrimoine local et l'organisation d'une randonnée patrimoniale et historique.

Pléthore de projets éducatifs donc (la liste n'est complète !) au service de l'enseignement.

L'école ne se résume pas à la classe, composée de ses écoliers et de leur enseignant. Les temps péri scolaires et extra scolaires font également partie de l'éducation des enfants. De fait, comment ne pas remercier les personnels communaux en charge de la restauration scolaire, de la garderie, du transport, du nettoyage et de la maintenance ? Leur travail (conscientieux, efficace, bienveillant) mérite le plus grand respect.

Remerciements à la municipalité de Gageac et Rouillac dont l'investissement et le soutien envers l'école ne se démentent jamais.

Remerciements enfin aux parents d'élèves pour leurs participations et leurs contributions diverses et variées prouvant leur attachement à l'école rurale du village.

**Excellentes fêtes de fin d'année à tous.
Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.**

Le directeur : S. PEREIRA

Faire classe dehors !

Dernier document de l'AGEEM, mai 2021

Faire CLASSE dehors = une démarche
PÉDAGOGIQUE

C'est une démarche qui engage chaque enseignant dans sa posture professionnelle : faire classe dehors, c'est avant tout faire classe en mobilisant de réelles compétences.

[Télécharger le document en PDF](#)

ageem
Association Générale des Enseignants
des Ecoles et classes Maternelles publiques

Faire classe dehors

Innover
Apprendre autrement
Enrichir sa manière
d'enseigner

La classe dehors suscite un engouement et déclenche de nouvelles pratiques à tous les niveaux de classe et traduit un retour au bon sens :
La nature est un besoin essentiel pour TOUS

De l'anjeu sanitaire, aux dispositifs d'apprentissage, et à la prise de conscience environnementale, l'AGEEM vous propose son analyse pour permettre à tous de faire le point dans ces « nouvelles » pratiques pour **faire l'école autrement**

Le Directeur de l'école de la Ferrière, Monsieur Serge PEREIRA adopte cette démarche pédagogique.

On parle de l'école sur Twitter !

ECOLE LABELLISEE GENERATION 2024



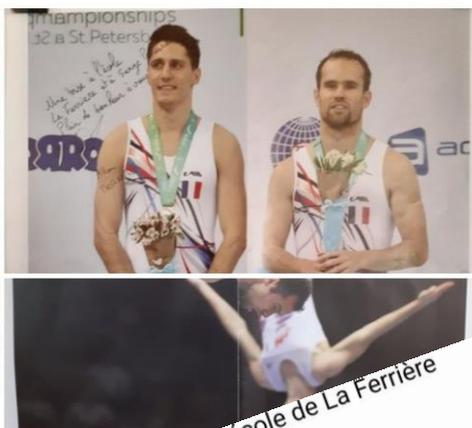
Educ'24
@DSDEN24



Au retour des vacances de printemps ils ont trouvé 2 posters dédiés dans leur boîte aux lettres. Venez découvrir leur expérience :
blogacabdx.ac-bordeaux.fr/0240163x/

 **Educ'24** @DSDEN24 · 1h

L'école de La Ferrière de Gageac-Rouillac, labellisée « Génération 2024 » en direct avec l'entraînement des trampolinistes de l'équipe de France qualifiés aux prochains J.O.



Objet : école de La Ferrière

Bonsoir.

Pour info, on parle de l'école sur Twitter :

**SERGE PEREIRA, directeur de l'école
publique de La Ferrière - 24 240 - Gageac
et Rouillac**
tél : 05.53.27.83.25. -
courriel : ce.0240253V@ac-bordeaux.fr

Le site internet officiel

www.gageac-et-rouillac.fr

vous donne des nouvelles de l'école.

Il existe depuis 2015.

Actualisé régulièrement, il est le relais des informations de la Mairie, de l'école, des associations locales, de la CAB, de la Préfecture...



Nouvelles de l'école du dernier trimestre 2021



Au-cours de ce dernier trimestre, la classe de CM1-CM2 de La Ferrière a visité le musée Costi de Bergerac (observation de sculptures et dessins : production d'esquisses et de croquis à partir des modèles des statues exposées), guidés par Mme Carpentier, médiatrice culturelle.

Les élèves ont également pratiqué le golf sur le site golfique de St Méard de Gurçon, lors d'une journée « Ryder Cup » organisée par l'U.S.E.P. et le Comité Départemental de Golf, dans le cadre du projet « Génération 2024 ».

Une œuvre artistique collective, en lien avec les activités géométriques et liée au projet « savoir rouler à vélo » a été créée. Son titre : « Les Vélos de l'Espoir ».

Des enfants ont été récompensés individuellement pour leurs compétences lors de la dictée francophone organisée par l'association Périgord/Québec (4ème place départementale) et lors du concours de B.D. Organisé par l'association « La Bulle Dessinée » de Bergerac (2ème place).

Le site internet officiel

www.gageac-et-rouillac.fr

Visitez-le !

*Des nouvelles de l'école
en Juillet 2021!*

Photos : Directeur de l'école, Mr PEREIRA



À LA RENTRÉE 2021, CRÉATION D'UNE GARDERIE POUR LES ENFANTS

La Mairie propose un **nouveau service de Garderie** matin et soir pour les enfants à l'école primaire de la Ferrière au tarif appliqué dans le RPI.

Constat : en ce tout début d'année 2022 une information est remontée sur le tarif pratiqué, jugé trop élevé pour les familles.

Après vérification, un écart de tarif de garderie a été constaté avec le tarif du RPI. En conséquence, il a été voté à l'unanimité en séance du conseil municipal, le 28 Janvier 2022, une baisse de tarif. **Le nouveau tarif est dorénavant de 0,60 euros la demi-heure, soit 1,20 euros l'heure.**

Le nouveau tarif
au 28/01/2022, est
de **0,60 euros la demi-
heure, soit 1,20 euros
l'heure.**

En Octobre, L'ÉCOLE de la FERRIÈRE RELEVÉ UN CHALLENGE !



Des nouvelles de l'école transmises par le Directeur Monsieur Serge PEREIRA.
De septembre à octobre 2021, la classe de La Ferrière a été délocalisée temporairement dans une structure modulaire en attendant la fin des travaux prévus dans l'établissement scolaire. Cela n'a pas empêché les élèves de réaliser quelques projets pédagogiques. Ils ont participé à la journée du sport scolaire en relevant le challenge du "sport tir boule" ; nettoyé et récolté avec application les déchets aux alentours de l'école lors de l'Opération "Nettoyons la Nature"; créé des oeuvres d'art magnifiques sur le thème "Et si nous étions des oiseaux ?" pendant l'évènement artistique de "La Grande Lessive".

En fin d'année, le spectacle de Noël initialement prévu dans la salle du château de Saussignac, a été remplacé par la venue d'un musicien Étienne Roux, à l'école de la Ferrière...

CREDIT PHOTO : Mr Serge PEREIRA



RÉALISATION D'UNE CARTE DE VOEUX PAR LES ÉCOLIERS À L'ÉCOLE DE LA FERRIÈRE.

Collective et originale, la carte de vœux 2022 est réalisée par les écoliers dont le titre, tissu de leur invention a été choisi en votant de façon démocratique les 24 arts ou les 24 rares (double sens).

Chaque dessin représente le même paysage esquissé d'abord en extérieur près de l'école en observant l'environnement, puis en classe.



7/ VIE ASSOCIATIVE LOCALE

ASSOCIATION A.P.E des 4 COMMUNES

(Association des parents d'élèves)

« L'Association **APE**, association des parents d'élèves des quatre communes a été créée pour apporter une aide matérielle et financière aux écoles de Saussignac, Monestier et Gageac et Rouillac, notamment en recueillant des fonds par le biais de diverses actions permettant la réalisation de projets.

Cette association permet aussi d'animer la communauté scolaire et périscolaire et organise des évènements autour de la vie des écoles du **RPI**. »

La Présidente : Marine Sentout

A P E, association créée le 3 Février 2020 à Gageac et Rouillac.

Mme Marine Sentout en est la Présidente, Mme Guénola Rainteau, la Trésorière et Mme Sophie Achard, la Secrétaire.

Cette association a pour but d'animer et de financer les activités périscolaires et pédagogiques de l'école pour animer les manifestations proposées aux élèves de l'école de la Ferrière.

SOURCE : Texte communiqué le 11/02/2021 par Marine Sentout

LES ACTIONS DE L'APE EN 2021

1/ OPÉRATION DE RECYCLAGE DES DÉCHETS DU 18/01 AU 31/03/21 ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION APE DES PARENTS D'ELÈVES des 4 communes des Coteaux qui organise une opération de recyclage de déchets pour récolter des fonds pour l'achat de lots pour les jeux des enfants en prévision de la kermesse en juin.

2/ KERMESSE DES ÉCOLES DES 4 COMMUNES LE 26 JUIN SUR LA PLACE DE LA MAIRIE DE GAGEAC ET ROUILLAC.

DEMANDEZ LES PROGRAMMES !

Association des parents d'élèves
APE Gageac et Rouillac
 des 4 communes des coteaux

NOS ACTIONS 2022

Demandez le programme !



Tombola	Janvier- Février
Quine	Dimanche 13 Mars
Kermesse	Samedi 2 Juillet

APE

APE des 4 communes des coteaux

" Ne pas jeter sur la voie publique"

Comité des loisirs de Gageac et Rouillac

Manifestations 2022

20 Mars	Repas cochonaille
1 Mai	Omelette à l'aillet et vide grenier
22 Mai	Repas périgourdin
24 Juin	Feux de la St Jean
6 et 7 Août	Fête locale
16 Octobre	Foire d'Automne (reste à définir)
20 Novembre	Repas ou LOTO (reste à définir)

Si jamais vous souhaitez faire paraître une information, des photos dans le prochain bulletin municipal, contactez la Mairie à l'adresse suivante :

mairie.gageac.et.rouillac@wanadoo.fr

LE COMITÉ DES LOISIRS

Début 2021, le Président et son équipe étaient au regret d'annuler toutes les manifestations en 2021... Cependant, une bonne nouvelle a ensoleillé le mois de Juin dernier avec l'annonce de l'organisation de la kermesse des écoles par le Comité des Loisirs et l'A.P.E des 4 communes des coteaux...

Feux de la St Jean Kermesse des écoles

GAGEAC-ROUILLAC
DIMANCHE
26 JUIN
(Place de la mairie)

FOIRE d'A
(Nombre, KERMESSE des ECOLES

 **MIDI : RE**
NOMBREUX JEUX - STRUCTURE GONFLABLE
PROMENADES EN CALÈCHE ET PONEY
- 2€ de PARTICIPATION DONNANT DROIT à
PLUSIEURS ACTIVITÉS.
(OUVERT à TOUS)

MARCHÉ GOURMAND
(GRILLADES)
à partir de 18 H

FEU DE ST JEAN
à partir de 22 H

ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES à CÔTÉ DES LOISIRS DE GAGEAC ET ROUILLAC IMPRIMÉ PAR NOS SOINS
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



KERMESSE des écoles de Gageac et Rouillac, Monestier, Razac de Saussignac et Saussignac, organisée sur la place de la Mairie par l'APE et le Comité des Loisirs.

Crédit Photo : Le Comité des Loisirs

L'ASSOCIATION « Le CeP » des 4 communes sur les coteaux « Culture et patrimoine »



- ↪ **Lundi 6 juin : Rencontres de printemps.**
Fête des plantes, produits du terroir, artisanat, participation d'associations militant pour l'écologie, animations diverses.

- ↪ **17 et 18 septembre : Journées du patrimoine**
Exposition de documents anciens sur la commune (cartes, bulletins etc.)
Programme à compléter.

- ↪ **Randonnées d'été**
(Programmation non connue à ce jour)

- ↪ **Du 25 septembre au 9 octobre : Exposition de peinture « les Arts au Château »**

- ↪ **10 et 11 décembre : Marché de Noël.**



**Le mot de la
présidente, Madame
Henriette Caille**



« Cette année 2021 a été de nouveau impacté par la pandémie, nous amenant à annuler les Rencontres de printemps. Après bien des hésitations, nous avons décidé de maintenir le marché de Noël.

Après l'annulation de 2020, il nous a paru urgent de renouer avec la tradition de nos « beaux marchés de Noël ». Les exposants attendaient avec impatience de pouvoir revenir à Saussignac, nous avons entendu leur demande. Le public a été au rendez-vous avec plus de 650 visiteurs, qui ont accepté le contrôle du pass sanitaire sans problème. Le bilan positif des ces deux journées, confirme que nous avons pris la bonne décision.

Nous avons maintenu les Arts au château et participé aux Journées nationales du patrimoine.

Ces deux manifestations nous ont permis de garder le lien avec notre public, qui a particulièrement apprécié de trouver un lien d'accueil et de découverte à la fois d'œuvres d'artistes et du patrimoine.

Les Arts au château qui désormais ont lieu fin septembre début octobre depuis trois ans maintenant, exposent des peintres régionaux toutes techniques confondues, mais depuis peu, sont invités des artistes plasticiens qui apportent un nouveau regard sur l'Art avec des installations, des livres d'artistes, des productions engagés, qui enrichissent cette manifestation.

Avant de conclure, je tiens à préciser que nous n'aurions pas pu réaliser nos missions d'animation des coteaux, sans l'aide, matérielle et financière des municipalités des 4 communes des coteaux de Saussignac, de la CAB, du Conseil départemental et aussi sans l'engagement des bénévoles, des sympathisants et des employés municipaux des 4 communes. Nous saluons avec un grand plaisir, la venue au sein de notre groupe de nouveaux membres, nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre association et comptons sur eux pour initier de nouveaux projets.

Un grand merci à tous, bonne et heureuse année 2022

La présidente

Malgré le contexte sanitaire, des projets pour le CEP

Début février, n'ayant pu tenir son assemblée générale en présentiel, l'association Culture et Patrimoine des coteaux de Saussignac (CEP) a opté pour une réunion par correspondance, comme la loi l'y autorise. À leur grand regret, les membres n'ont pas pu réaliser la totalité du programme initialement prévu en 2020 à cause de la pandémie (1).

Toutefois, Les Arts au château avec l'exposition « Vagabondages d'artistes » et les Journées du patrimoine ont pu être maintenus. « Ces deux manifestations nous ont permis de maintenir le lien avec notre public, qui a particulièrement apprécié de trouver un lieu d'accueil et de découverte à la fois d'œuvres d'artistes et du patrimoine », explique Henriette Caille, la présidente.

Portée par l'espoir d'une amélioration sanitaire, l'équipe compte repartir d'un bon pied en programmant les manifestations suivantes : le 24 mai, les Rencontres de prin-



Henriette Caille (à gauche), la présidente de Culture et Patrimoine des coteaux de Saussignac, aux côtés de Catherine Servet et Josette Griffoul. PHOTO VIOLETTE RAUSA

temps, une fête des plantes avec de l'artisanat, des produits du terroir et la participation d'associations militant pour l'écologie ; les 18 et 19 septembre, les Journées du patrimoine, avec une exposition et la visite accompagnée de châteaux situés sur les coteaux ; du 26 septembre au 10 octobre, Les Arts au châ-

teau, avec une quinzaine d'artistes aux multiples moyens d'expression ; les 11 et 12 décembre, le marché de Noël avec la participation d'une cinquantaine d'exposants. **Violette Rausa**

(1) Renseignements au 05 53 27 25 13 ; site www.cep-saussignac.com.

SOURCE : Journal le Sud-Ouest
le 6 mars 2021

La Presse
Quotidienne
Régionale
en parle...

Journal Le Démocrate le 29 Septembre 2021

Les Arts au Château : le cru 2021 s'annonce excellent



SAUSSIGNAC

Culture et patrimoine (le CEP) des coteaux de Saussignac. C'est le nom de l'association dont la mission est l'animation (valorisation du patrimoine et promotion de la culture en milieu rural) des communes de Saussignac, Monestier, Razac-de-Saussignac et Gageac-et-Rouillac.

LES ARTS AU CHÂTEAU 2021: LA QUALITÉ AVANT TOUT

Et ça fonctionne plutôt bien, pas moins de trois événements annuels majeurs sont organisés : *Les Rencontres de printemps* pour les passionnés de plantes, de produits du terroir et d'artisanat, *Le marché de Noël* un rendez-vous traditionnel de fin d'année, et *Les Arts au Château* un rendez-vous culturel devenu incontournable.

Cette année, « Art au château » de déroulera du 26 septembre au 10 octobre. L'entrée sera libre de 14h à 18h (photo d'archive).

C'est sous l'aspect découverte que cette édition sera placée. En effet, plusieurs artistes exposeront leurs nouvelles œuvres. Vous pourrez ainsi découvrir une œuvre collective de vingt-trois graveurs de « *L'estampe de Lyon* », des réalisations en tissu et crochet et des sculptures en papier. Sans oublier bien sûr des tableaux de paysage de Dordogne, des tableaux grands formats et des aquarelles. Alors, aucune hésitation, un passage dans la magnifique salle d'exposition du château de Saussignac s'impose. Initiés ou pas.

Pratique

05 53 23 25 13 ; www.cep-saussignac.com

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



SAUSSIGNAC 18 et 19 septembre

Les Journées du Patrimoine
des 18 et 19 Septembre 2021

Mme Eliane
Rabat
Extrait
« ... »

Après un an de diminution des activités de notre association Culture et Patrimoine des coteaux de Saussignac (CeP), il a été prévu d'organiser, malgré une certaine appréhension, les Journées du Patrimoine qui se sont tenues en respectant, bien sûr, les mesures sanitaires.

A cette occasion, il a été présenté :

- une exposition de photos de Mme Corine OOSTERLET sur les lieux et notamment sur les objets "abandonnés" dans la nature (chaises, chiffons, papiers, voitures...)
- une exposition de photos relatives aux vieux métiers (bourelleur, forgeron, sabotier, vannier, lingère, couturière...etc, la liste serait trop longue à vous énumérer), et présentation d'outils anciens par M. Pierre BACOGNE
- ainsi que les kakémonos (réalisés par le CeP en 2020 et offerts aux 4 communes des coteaux), mettant en lumière les sites historiques de nos communes.

Le samedi 18 et dimanche 19, nous avons eu le plaisir d'accueillir une centaine de visiteurs qui ont pu se procurer des guides du patrimoine, des guides de randonnées ainsi que des livres de cuisine.

La réussite de cette manifestation nous a donné confiance en l'avenir.

Eliane Rabat

LES ARTS AU CHÂTEAU

SAUSSIGNAC

Arts au Château 2021

26 septembre - 10 octobre

LES ARTS AU CHÂTEAU

du 26 septembre au 10 octobre 2021

Mme Josette
Griffoul
Extrait
« ... »

C'est avec optimisme que l'association a maintenu l'Exposition 2021 qui s'est déroulée dans de bonnes conditions : en effet, près de 500 visiteurs ont apprécié la qualité et la diversité des œuvres.

Depuis deux ans, l'Exposition a ouvert un espace à des artistes plasticiens, permettant ainsi la découverte d'aspects originaux de l'Art contemporain.

En 2021, sur le thème « la gravure », l'Association « l'Estampe de Lyon » a présenté les œuvres de 23 graveurs sur des panneaux suspendus, révélant toutes les richesses de la technique. Des documents mis à disposition offraient un aspect pédagogique sur la démarche des artistes.

Les personnages-témoins en tissu, broderie et crochet d'Eva Demaleratrous interpellaient sur le temps présent.

Un bel ensemble d'œuvres réalisées dans les techniques traditionnelles si appréciées se déployait dans la vaste salle du château. Parmi elles, citons les œuvres récentes de Patti Becker (techniques mixtes), les paysages maritimes à l'aquarelle de Marie Labille, les tableaux collage et peinture de Gabrielle Furlan, les peintures au style original de Roxane Duraffourg...

Les gracieuses sculptures de papier de Marion Lamy ont fait sensation par leur originalité et leur charme.

L'Exposition 2021, en misant sur la qualité et l'originalité, a offert à tous les visiteurs une belle rencontre avec des artistes imaginatifs et talentueux.

Josette Griffoul

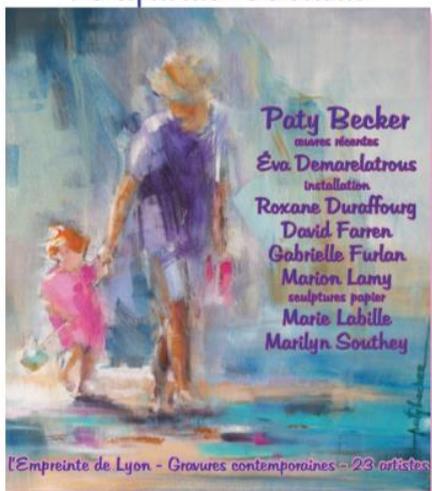
entrée libre 14h - 18h

CeP des Coteaux de Saussignac - 05 53 27 25 13 - www.ccp-saussignac.com

SAUSSIGNAC

Arts au Château 2021

26 septembre - 10 octobre



entrée libre 14h - 18h
CeP des Coteaux de Saussignac - 05 53 27 25 13 - www.ccp-saussignac.com



Un grand MERCI
au « CeP » pour la
planche photos...
Le 5/02/2022



LE 20^{ème} MARCHÉ DE NOËL 2021 AU CHÂTEAU

Mme Annie
AUBLANC
Extrait
« ... »

Les 31 exposants ont réalisé de belles ventes et ont fait partager la diversité et l'originalité de leurs produits.

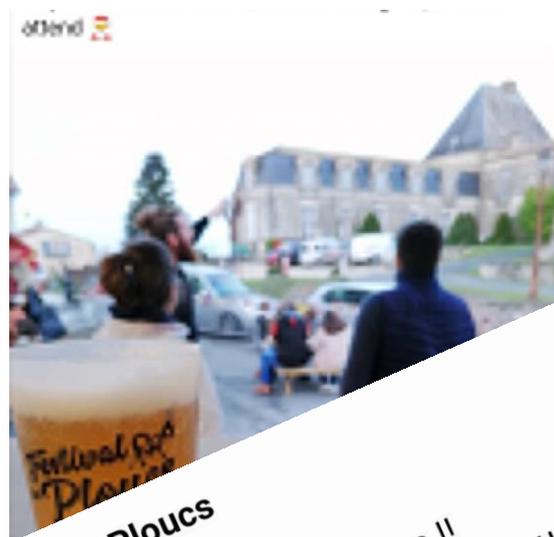
L'association « le collectif des Ploucs » et l'association « Basket de Monestier » ont dynamisé le centre du village en proposant la restauration, le vin chaud, la bière de Noël, les crêpes...

C'est toute une équipe de bénévoles qui a œuvré à la mise en place et à l'organisation de cette vingtième édition.

Un grand merci à Sandrine, Christian, Fabienne, Philippe, Caroline, Marc, Marie-Christine, Gerrita et Olivier qui nous ont apporté, par leur présence et leur implication, un soutien indispensable à la réussite de l'organisation, notamment la gestion du pass sanitaire. Sans oublier toute l'équipe des bénévoles, amis et employés municipaux venus prêter main forte.

« 2021, un très bon millésime. »

Annie Aublanc



Festival des Ploucs
20 nov. 2021 · 📍

Notez bien la date bande de Ploucs !!
Les 11 & 12 décembre : marché de Noël à Saussignac,
organisé par le CEP.
On y sera avec notre belle remorque pour remplir vos
estomacs et épancher votre soif 🍷

L'ASSOCIATION CULTURELLE « Collectif Des Ploucs »

premium

Dordogne : Le festival des Ploucs prépare son retour avec une édition itinérante

🕒 Lecture 1 min

Accueil • Dordogne • Saussignac



📷 Anna Boisvert (à gauche) et une partie du collectif en pleine préparation. © Crédit photo : Violette Rausa

Par Violette Rausa

Publié le 18/06/2021 à 15h01

Mis à jour le 18/06/2021 à 17h31



**Après deux ans sans festivités,
l'équipe a imaginé une manifestation
itinérante dont le top départ sera
donné samedi 10 juillet**

“Le Festival des Ploucs est aussi une scène tremplin pour les artistes...”



Festival des Ploucs
Pour participer à La Virada des Ploucs #1
C'est par là que ça se passe 📍



Festival des Ploucs
Est-ce que vous êtes prêts ??



“LES RÉSEAUX SOCIAUX EN PARLENT ...”

Mike Rumsby
— à Festival des Ploucs.

« Les Ploucs » dans la PQR (presse quotidienne régionale)

le Journal le SUD-OUEST



Crédit photo Habituellement, le festival des Ploucs accueille plusieurs milliers de festivaliers. © Crédit photo : ARCHIVES E. D. / "SO"

Par Alexis Cécilia-Joseph

Publié le 09/07/2021 à 12h39

Mis à jour le 09/07/2021 à 22h32

Le festival des Ploucs revient samedi 10 juillet au château de Gageac-et-Rouillac en Bergeracois, avec une nouvelle formule

Ils devaient fêter leurs 25 ans l'an dernier. En raison du contexte sanitaire, ils ont été contraints d'annuler. Ce n'est que partie remise pour cette année. L'équipe du festival des Ploucs est de retour pour une nouvelle date, samedi 10 juillet, au château de Gageac-et-Rouillac en Bergeracois.

Épidémie de Covid-19 oblige, les organisateurs ont été contraints de réduire la voilure et d'organiser un événement à 500 personnes. Le festival évolue donc et se nomme désormais Virada, signifiant « tournée » en occitan.

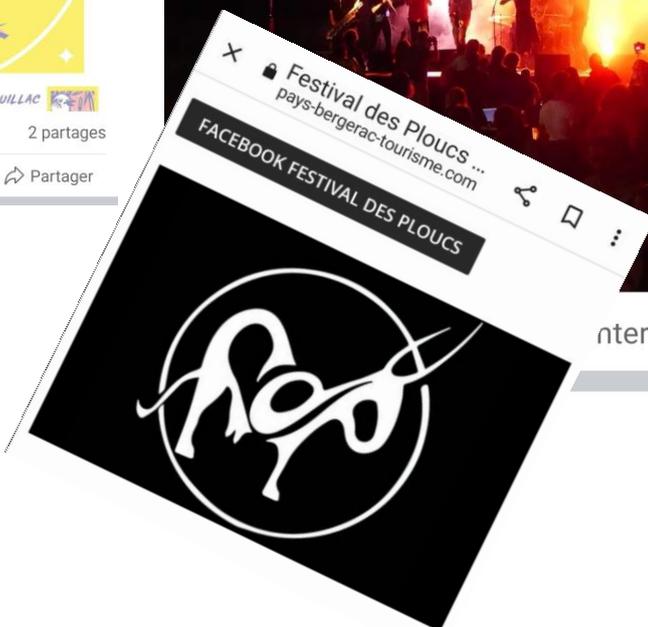
La Virada des Ploucs est déjà victime de son succès, les billets ont tous trouvé preneur en moins de 15 jours. « On sentait qu'il y avait une grosse attente des spectateurs. On se dit qu'on aurait pu vendre plus de places », regrette Anna Boisvert, coprésidente du collectif des Ploucs depuis trois ans.

Concerts, restauration locale et artisanale : voilà le programme de la soirée. Certains viticulteurs de Saussignac sont d'ailleurs conviés. À la buvette, des frites maison et de la bière artisanale seront proposées aux spectateurs. « De la bonne bouffe », résume simplement Anna Boisvert.

Pour les déçus qui n'auraient pas réussi à se procurer une place, une deuxième date est prévue samedi 28 août sur un autre site.

Dordogne : Le festival des Ploucs prépare son retour avec une édition itinérante

Après deux ans sans festivités, l'équipe a imaginé une manifestation itinérante dont le top départ sera donné samedi 10 juillet



Octobre 2021, INAUGURATION DE LA CUISINE MOBILE !



Février 2022 « LE FESTIVAL DES PLOUCS »

figure désormais dans le **petit fûté** !

Réservez les 8 et 9 Juillet 2022!



L'Association

« PART TOUT ART TISSE »

Gageac-et-Rouillac : Un conteur
au coucher du soleil

🕒 Lecture 1 min

Accueil • Dordogne • Gageac-Et-Rouillac



📍 Dominique Corazza devant une partie des randonneurs. © Crédit photo : Violette Rausa

Par Violette Rausa
Publié le 23/06/2021 à 17h54

2021

Thénac : le collectif Par Tout Art Tisse défend le spectacle vivant en milieu rural

🕒 Lecture 1 min

Accueil • Dordogne • Thénac

SUD OUEST



Par Violette Rausa Publié le 17/12/2021 à 20h18

L'association Par Tout Art Tisse propose



**RANDONNEE
AU
COUCHER DU
SOLEIL**
Samedi 12 Juin

Départ : à Gageac et Rouillac

Renseignements : 06 63 69 5171

L'association Par Tout Art Tisse a tenu son assemblée générale jeudi 9 décembre à Thénac, en présence du maire Jean-Jacques Chapellet, de ses homologues de Razac-de-Saussignac et Monestier, René Visentini et Agnès...

« PART TOUT ART TISSE 2022 »

SOURCES : texte de l'assemblée générale PTAT du 9 décembre 2021

DES NOUVELLES DE PAR TOUT ART TISSE

L'association des côteaux, un peu ralentie par ce maudit virus est ragaillardie et reprend ses activités permanentes et ses projets autour du spectacle vivant.



Evènements passés en 2021 :

- Samedi 12 juin : randonnée au coucher du soleil, au départ de Gageac Rouillac avec le conteur Dominique Corazza (40 participants).
- Samedi 19 juin : Bartok en Périgord, musique de chambre traditionnelle avec Sylvain Roux à Saussignac (70 personnes dans le public, avec jauge).
- Samedi 16 octobre : Wally avec son spectacle « Déstructuré » humoriste engagé qui a régalé et déridé 70 spectateurs.
- Vendredi 17 décembre : spectacle enfants avec Etienne Roux à 10h au Château de Saussignac.
Partenariat PTAT, association parents élèves, enseignants.

PROJETS 2022

- Fin janvier 2022 : randonnée au départ de Sigoulès,
- 20 mars 2022 : randonnée au départ de Saussignac,
- Samedi 26 mars : Chorale trait d'union,
20h 30 – Château de Saussignac,
- Vendredi 10 juin : WE théâtre sous la Halle de Monestier,
- Samedi 11 juin avec randonnée nocturne et spectacle « Jean de la lune » avec le théâtre du Roi de cœur.
- Samedi 19 novembre : Jazz Chamber Orchestra,
20h 30 Château de Saussignac.

Les activités permanentes :

. De la **Gym volontaire** avec Josette Bridaux tous les vendredis de 19 h 30 à 20h 30 – Salle des fêtes de Monestier,

Contact : Ghislaine LAVAL – 05 53 27 93 75,

. Du **Sport loisir** (ping-pong-basket-futsal)

Tous les lundis soirs de 19h 30 à 21h – Salle des sports de Monestier.

Contact : Christian Gardès – 06 71 60 29 97,

. Du **Théâtre** - ouvert aux amateurs.

Tous les mardis soirs de 20h à 23h à la salle du château de Saussignac.

Contact : Serge Chassaigne – 06 75 81 51 13,

L'ASSOCIATION « A.S.E » SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le frelon asiatique

REGLES DE PIEGEAGE du Frelon asiatique

Ces règles sont pour les jardins de particuliers et publics.

Les apiculteurs ont leurs propres règles de piégeage.

1^{ère} période

Poser au plus tôt **le 20 février et les retirer le 1^{er} mai** ou dès que l'on attrape des frelons européens

On positionne le piège à une hauteur d'environ 2 mètres, à proximité des arbres en fleurs, du composteur, fin août près des saules, les déplacer si pas de prise alors que l'on voit des frelons.

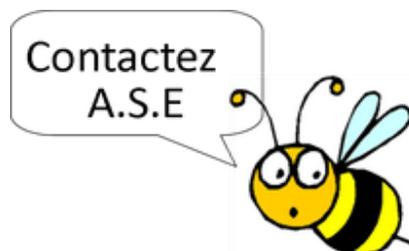
L'appât se compose de : bière additionnée de sucre, 5 morceaux pour 25 cl

Toutes les recettes sont bonnes si on respecte l'alcool pour éloigner les abeilles et le sucre au sirop pour attirer les frelons.

Seconde période

Poser les pièges à partir **du 15 août et les retirer aux premières gelées**. Les autres consignes sont les mêmes que pour la 1^{ère} période.

Poser les pièges régulièrement sans les laver, conserver le liquide si possible compter les insectes présents séparément (frelons asiatiques et frelons européens, mouches, moucherons, papillons.) et envoyer le compte à l'A.S.E. Laver les pièges et les remiser pour la saison suivante. Vous pouvez joindre l'association pour savoir où se procurer des pièges)



Informations 2022

L'**A.S.E** intervient uniquement sur les secteurs des communes adhérentes à la lutte contre le frelon asiatique.

Elle n'est pas autorisée à détruire les frelons européens et les guêpes.

Il sera demandé au particulier qui fera appel à nous la somme de :



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE
L'ENVIRONNEMENT (A.S.E.)
Vous avez repéré ceci

C'est un nid de frelon asiatique
Ne le touchez pas Merci d'informer l'ASE :
ase24230@gmail.com 06 02 26 69 90
<http://frelon-asiatique24.fr> RECHERCHE BÉNÉVOLES

- 30 € pour un nid pouvant être détruit de façon classique
- 40 € si le nid ne peut être détruit qu'au pistolet insecticide.

**Cette somme est une adhésion d'une année
à l'A.S.E.**

L'ASSOCIATION « UNIS VERS CONTRE CANCER »



Association « unis vers contre cancer »

L'Assemblée Générale annuelle de l'association a pu se tenir ce samedi 22 janvier à Gardonne. Le « Passe sanitaire » et les « gestes barrières » étaient, naturellement, de rigueur !

La présidente, Maryse LAVAL, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié monsieur DELTEIL, Maire de Gardonne, pour sa présence et la mise à disposition de la salle.

Malgré la pandémie l'activité de l'association a été presque normale dans la collecte et le tri des bouchons en dehors des périodes de confinements. Par contre, les manifestations extérieures ont subi de nombreuses annulations ou une plus faible participation du public.

Plus de 12 tonnes de bouchons en 2021

Malgré tout, en 2021, les livraisons de bouchons se sont montées à 22 tonnes auxquelles s'ajoutent différentes activités qui ont généré, au total, plus de 10 000 €. Cette somme additionnée à celle de 2020, qui n'a pas pu être distribuée, soit au total 20 000 € sera répartie en février 2022, conformément au vote des adhérents, entre : Hôpital des enfants, oncologie, à Bordeaux, Institut BERGONIE à Bordeaux et Entraide Cancer Périgord Noir à Ste Mondane

Ce fut l'occasion de remercier chaleureusement les adhérents, les bénévoles, les donateurs et toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de notre projet.

N'hésitez pas à nous rejoindre ou nous aider dans la mesure de vos possibilités.

Vous pouvez nous retrouver et nous contacter au 06 71 93 34 69 ou sur :

<https://www.unisverscontrecancer.fr/>

facebook : Bouchons-Nous

8/ NOUVELLES LOCALES

Le château de Gageac

SOURCES : Journal le SUD-OUEST Le 16/09/2021

Bergerac : les bons plans des Journées du patrimoine

Entouré de vignes et de coteaux, le château de Gageac-et-Rouillac offre un bel exemple de la sédimentation des architectures depuis le XIIe siècle.



© Crédit photo : DR Par Grégoire Morizet - g.morizet@sudouest.fr

Publié le 16/09/2021 à 10h42 Mis à jour le 17/09/2021 à 10h19

Leur 38e édition se déroule samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021

Un guide pas comme les autres accueillera les visiteurs de la sous-préfecture, samedi 18 septembre. Jean-Charles Jobart, le sous-préfet du Bergeracois, assurera lui-même les visites guidées d'une partie de la résidence (le grand escalier et les deux salons), ainsi que du parc, toutes les demi-heures, uniquement sur réservation (05 47 24 16 03 ou sp-bergerac@dordogne.gouv.fr).

Ce rendez-vous est un des bons plans proposés pour les 38es Journées du patrimoine, qui se tiennent ce week-end.

Journées du patrimoine :

le château de Gageac (24), un pan de l'histoire de France qui se dévoile

Rencontre insolite sur le chemin vicinal. Un lundi matin du mois de Décembre, rencontre avec **une ornithologue** bénévole comptant certaines espèces d'oiseaux restés dans la région pour passer l'hiver au chaud ! tandis que d'autres ont déjà migré, à cette époque de l'année... Pour le **Musée d'Histoire Naturelle de PARIS**, un comptage méthodique, une observation avec un œil aiguisé et une écoute active s'exercent dans la forêt et d'après un trajet précis prédéfini, en partant du lieu-dit « **Les Buchères** » jusqu'au lieu-dit, « **TABARDY** ».



DES PROFESSIONNELS CONNECTÉS !

Domaine LES GRAVES

Domaine Les Graves, un avant goût de Périgord !



Domaine et secrets !



Bernard Barse n'a de secrets pour personnes ! Cela dit il ne dit pas tout pour conserver le mythe du vigneron qui a plusieurs cordes à son arc pour produire des vins authentiques et à son image.

Le domaine est en conversion en Agriculture Biologique.

× Bernard Barse
hachette-vins.com

LE GUIDE
HACHETTE
DES VINS



LE GUIDE
HACHETTE
DES VINS

Bernard Barse



Château Marie Plaisance à la page Facebook !

Château Marie Plaisance 22 m · 🌐

Vrai temps d'hiver ! ☀️❄️
Ça taille, mais ça caille !



1

facebook 🔍 🗨️

🏠 15 📧 17 🏠 🔔 2 ☰ 🌐

L'épamprage nous réserve de belles surprises dans les vignes 😊



Château Marie Plaisance 5 h · 🌐

Et les vendanges s'achèvent avec le Saussignac, et une superbe journée !



20 1 partage

👍 J'aime 🗨️ Commenter ➦ Partager

**Définition pour
les non-initiés...**

Epamprage



L'épamprage est une opération horticole consistant à débarrasser un cep de vigne des rameaux afin de favoriser la maturation des branches fruitières porteuses de raisin. Cette opération s'effectue au printemps, du débourrement à la floraison. [Wikipédia](#)

9/ VIE PRATIQUE SANTÉ

« Proche de vous, proche de chez vous ! »



“Un Espace France SERVICES devient aussi ITINÉRANT, et arrive dans la commune de SIGOULÈS-et-FLAUGEAC.”

Un Espace France Services a ouvert ses portes le 4 janvier 2021 à La Force, dans les locaux de la maison des services publics (rue Jean Miquel).

Un Espace France Services vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics au plus près de son domicile et d'être accueilli dans un lieu unique pour effectuer et être aidé dans ses démarches du quotidien : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, ...

L'Espace France Services de La Force est ouverte cinq jours par semaine et dispose de 2 personnes formées à l'accueil du public et capables d'apporter une réponse pour les démarches du quotidien.

Le fonctionnement de cet Espace France Services est porté par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, avec le soutien de l'Etat.

Un Espace France Services devient aussi itinérant et arrive dans la commune de Sigoulès-et-Flaugeac.

Un Espace France Services vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics au plus près de son domicile et d'être accueilli dans un lieu unique pour effectuer vos démarches administratives et être aidé.

Aide pour vos démarches administratives du quotidien : Demandes de cartes grises, cartes d'identité, permis de conduire, demandes d'allocations sur la CAF, dossiers retraite, pôle emploi, assurance maladie, logement, accès aux droits, ...

Un agent a été formé à l'accueil du public et sera capable de vous apporter une réponse pour les démarches administratives du quotidien.

La rubrique Espace France Services à La Force

INFORMATION SANTÉ

INFORMATIONS MAIRIE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE AXA SANTE RETRAITÉS ET INDÉPENDANTS

La commune de **GAGEAC** et **ROUILLAC** se mobilise pour la **Santé Communale** et permet notamment aux **Retraités et Indépendants** de bénéficier d'une **complémentaire santé** à des tarifs très avantageux :
(jusqu'à **-25 %**)

Devant l'impossibilité d'organiser une réunion publique en raison des contraintes sanitaires, les conseillers locaux prendront contact avec vous afin d'établir une étude personnalisée reprenant les garanties et l'économie réalisée. Merci de leur réserver votre meilleur accueil !

Fabrice LASSERROTTE : 06 37 35 34 29

Williams BENEY : 06 28 65 26 00

PRÉVENTION CANICULE

PRÉVENTION CANICULE



En période de fortes chaleurs,
ne restez pas seul(e) !

1^{ER} AU 31
JUIN AU AOÛT

CASSIOPEA TÉLÉASSISTANCE
propose son service
GRATUITEMENT
aux **personnes fragiles**
non équipées*

Cette action de prévention s'adresse aux personnes fragiles et isolées. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre mairie, de votre service d'aide ou de soins à domicile ou contactez nous :

05 53 53 54 54
tele.assistance@cassiopea.fr

*Aucun engagement de durée après adhésion à l'association - Offre réservée aux personnes fragiles non équipées.

LA TÉLÉASSISTANCE, COMMENT ÇA MARCHE ?
> Par une simple pression sur le médaillon de téléassistance, vous rentrez directement en contact avec notre centrale d'appel basée à Périgueux.
> Nos opérateurs vous donnent des conseils de prévention, préviennent vos proches ou alertent les secours si besoin.

cassiopea
DEPUIS PLUS DE 30 ANS,
À VOTRE ÉCOUTE CHAQUE JOUR !

En partenariat avec :
Pour nous rencontrer :
RETROUVEZ LA LISTE DE NOS PERMANENCES
sur www.cassiopea.fr

En partenariat avec :



SPORT ADULTES ET SÉNIORS

PROGRAMMES

pour adultes et séniors
Communes autour de **SIGOULES** ET **FLAUGEAC**

Initiation à la randonnée avec bâtons,
un cours de gym en pleine nature pour maintenir
ses capacités physiques et cardiovasculaires.
(accueil sur prescription médicale, entreprise référencée PEPS24)

CIRCUITS AUTOUR DE :

Dim 17 octobre	SIGOULES Stade
Dim 21 novembre	MONBOS Eglise
Dim 19 décembre	FLAUGEAC Ecole
Dim 23 janvier	SIGOULES Place du marché
Dim 27 février	THENAC Mairie
Dim 20 mars	POMPORT Salle des Fêtes
Dim 3 avril	CUNEGE Mairie
Dim 22 mai	RIBAGNAC Mairie
Dim 19 juin	GAGEAC et ROUILLAC Mairie

Rendez vous 9h30 sur
chaquesite
Environ 2h de parcours

Inscription auprès de Fabien au 0685735312

TARIFS PASS *: (la 1ère randonnée d'essai gratuite)
1 randonnée = 10€
PASS 5 randonnées = 45€
PASS 10 randonnées = 80€

En partenariat avec le:
mobilitésport

Comité Régional
Nouvelle-Aquitaine
Sport en Milieu Rural

Fiche de renseignements médicaux à télécharger et à compléter
Commander votre PASS au 0685735312

www.sportloisirsdordogneperigord.com
sports et loisirs
services conseils et prestations
alscp24@gmail.com

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

*bâtons fournis

LE CIAS

Centre Intercommunal d'Action Sociale



2 rue Jean Miquel
24 130 LA FORCE
Tel:05 53 24 09 49

CIAS Pays de
AU COEUR La Force
DES Bergerac 2
Sigoulès
3 CANTONS

Le CIAS intervient sur les cantons de Sigoulès, Bergerac 2 et La Force

Conseil Général
Dordogne
Service autorisé le 12 novembre 2013

N° Agrément direction SAP 262 406 093
du 1er Janvier 2012

Centre national
d'assistance sociale



MAJ
Mairie
Assistance
Services

Services : 7j / 7 *

- MENAGE / REPASSAGE POUR TOUS
- AIDE AUX PERSONNES AGEES
- AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES
- AIDE AU RETOUR A DOMICILE
- JARDINAGE POUR TOUS
- BRICOLAGE POUR TOUS
- PORTAGE REPAS A DOMICILE
- SECOURS AUX FAMILLES

50% de Réduction on de Crédit d'impôt selon législation en vigueur



Carsat

Simplifiez-vous la
vie dans l'entretien
de la maison et le
maintien à domicile

DEMANDEZ UN
DEVIS GRATUIT

avec la commune de Gageac et Rouillac



A Gageac et Rouillac, les élus ont
distribué
des colis de Noël aux Aînés.

NOUVELLES MESURES POUR LES AIDES À DOMICILE !

Source : France BLEU Périgord au 3/02/2022

Société

Les aides à domicile de Dordogne vont recevoir plus de 1.300 voitures

Jeudi 3 février 2022 à 19:32 - Par [Charlotte Jousserand](#), France Bleu Périgord

 Dordogne



Le département de la Dordogne annonce qu'en 2022 et 2023, plus de 1.300 voitures seront prêtées à 25 des 27 services de soins infirmiers à domicile. Une dépense pour le département de près de 4 millions par an pour aider les aides à domicile et rendre ces métiers "visibles".

Ce n'est plus 1.000 mais bien **1.327 voitures qui seront prêtées aux aides domicile de Dordogne**. Le département a fait l'état des lieux des besoins des Ssiad, des 25 des 27 services de soins infirmiers à domicile qui ont accepté sa proposition. Le Conseil départemental a loué pour trois ans des véhicules pour équiper les aides à domicile qui se déplacent beaucoup et très souvent avec leur propre véhicule.

Des voitures louées en lising pendant 3 ans

Les Clio et les C3 de toutes les couleurs, louées en lising par le département, doivent arriver dans les Ssiad cette année et jusqu'au premier trimestre 2023. Elles roulent à l'essence ou au GPL / essence et elles seront attribuées en priorité aux aides à domicile qui font le plus d'heures. Un arrivage échelonné à cause de la forte tension sur les demandes dans le secteur automobile.

Avec cette mesure, le département veut revaloriser le métier d'aide à domicile, souvent considéré comme un métier "invisible, mal payé et pas assez considéré" explique [Germinal Peiro](#). Il s'est inspiré de l'expérimentation menée dans la Vallée de la Vézère et dans le secteur des Bastides. Cela ne coûte rien aux aides à domicile, tout est pris en charge par le département.

3,8 millions d'euros de coût pour le département

Ce prêt de voitures va coûter chaque année au département 3,8 millions d'euros. Cela prend en compte la location, l'entretien et l'assurance de chaque voiture. Pour le moment, le conseil départemental s'est engagé sur trois ans.

[Conseil départemental](#) [Dordogne](#) [Périgord](#)



Le plan « 1000 voitures » pour les aides à domicile

Le plan « 1000 voitures » pour les aides à domicile doit contribuer à valoriser les structures (CIAS ou CCAS) et les métiers de l'aide à domicile, et à améliorer les conditions de travail des professionnels. 1327 véhicules ont été commandés (bons de commande passés). Ils seront livrés entre 2022 et début 2023 (marques Renault, Peugeot, Citroën). D'autres pistes de réflexion sont en cours afin de réduire à terme, autant que possible, le recours aux temps partiels et ainsi d'offrir de meilleures rémunérations aux aides à domicile.

Association France Alzheimer...

Information

L'association France Alzheimer Dordogne, organise des "Cafés Mémoires" le 2ème vendredi de chaque mois, de 14h15 à 16h15, au café "Le Tortoni". Le Café mémoire France Alzheimer offre un espace convivial d'information et de partage aux familles, amis et personnes concernés par la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Toutes les infos <https://bit.ly/kfalzheimer>

VIE PRATIQUE FORMATION

LE NUMÉRIQUE

**LE RELAIS NUMÉRIQUE POUR LES
55 ans et + ! GRATUIT
Dès la Rentrée 2021...**

CAB La CAB - Communauté d'Agglomération Bergeracoise
28 juillet, 10:16

NOUVEAU À BERGERAC :

Le Relais du Numérique - Gratuit

Vous avez 55 ans et plus, Pour vous,
l'informatique c'est pas pratique!

Pour bluffer vos petits-enfants... et aller de
l'avant...

Venez nous rejoindre aux Ateliers du Relais du
Numérique!

Nous serons ravis de vous accueillir dans la
bonne humeur et la convivialité. Pour vous
inscrire, téléphonez au : 06.43.03.37.81.

Pour vous aider dans cette démarche, n'hésitez
pas à contacter Mme Isabelle Mora

au 05 53 23 43 95

Mme Célia Jacquelin

au 06.47.72.12.59

Où ?

Ehpad de la Madeleine, 40 Rue du Maréchal
Joffre à Bergerac

Quand? la Rentrée 2021



TOUT CE QUE JE
PEUX APPRENDRE :

UTILISER UN
ORDINATEUR

UTILISER MON
SMARTPHONE

GARDER CONTACT
AVEC MES PROCHES

EFFECTUER MES
DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES
EN LIGNE

NAVIGUER SUR
INTERNET

ET
QUI PEUT
PARTICIPER ?

OUVERT À TOUTE
PERSONNE
DE 55 ANS
ET +
DESIREUSE
D'APPRENDRE OU
DE DEVELOPPER
SON AUTONOMIE
EN
INFORMATIQUE !



INFORMATIONS

OÙ ?

EHPAD LA MADELEINE
40 Rue du Maréchal JOFFRE
24100 BERGERAC

QUAND ?

Inscriptions dès aujourd'hui
Ateliers en septembre

POUR S'INSCRIRE:

tél: 06.43.03.37.81

e-mail: coworking@la-wab.fr

Locaux accessibles aux
personnes à mobilité réduite



Carsat
Aquitaine
Retraite
& Santé
au travail

LA WAB
LE DIGITAL COOPÉRATIF

VIE PRATIQUE DÉMARCHES

ADMINISTRATIVES

URBANISME



PLUi-CAB

Vous aviez jusqu'au
31 Mars 2022
pour déclarer votre projet
de changement de
destination d'un bâtiment
agricole !

PLUi de la CAB

1^{ère} modification

Pour construire un **projet commun** de développement et harmoniser les règles d'urbanisation, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a élaboré un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** pour ses 38 communes membre, approuvé le 13 janvier 2020.

Après deux ans d'application, une **procédure de modification** est lancée pour améliorer le document et l'adapter à de nouveaux projets et de nouvelles attentes.

La modification ne permet pas cependant de tout changer. **Elle ne permet pas de modifier le zonage des zones agricoles et naturelles.**

Mais elle permet de :

- de demander l'identification nécessaire au **changement de destination de bâtiments** situés en zone agricole (ex : ancienne grange à transformer),
- faire évoluer certains points du **règlement** (ex : hauteur, aspect, ...),
- d'ajouter des **protections du patrimoine** bâti ou végétal,
- **d'adapter les objectifs de construction** sur les terrains faisant l'objet de projets particuliers ...

Chacun peut participer, par courrier en s'adressant au Maire, dans les cahiers de concertation présents dans chaque mairie ou bien encore par mail à l'attention du service urbanisme de la CAB : plui@la-cab.fr jusqu'au 31 mars 2022. N'hésitez pas à **communiquer vos projets** et à **demande plus d'informations**, auprès de la Mairie ou de la CAB.

Le dossier sera présenté à la population lors d'une **enquête publique**, en **début d'été 2022**. Les dates seront fixées au mois d'avril et les mairies pourront les communiquer avant l'affichage officiel sur les panneaux publics.

CARTE IDENTITÉ/PASSEPORT

Pour toute demande de pièce d'identité, le service le plus proche est la Mairie de GARDONNE qui est équipée du dispositif de recueil pour les cartes nationales d'identités et Passeports. Prendre RDV au 05 53 23 50 70 ou consultez le site internet officiel de la commune

www.gageac-et-rouillac.fr



KIT D'ACCOMPAGNEMENT DE L'USAGER

Demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports

Les nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports.

Depuis mars 2017 la réforme de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports est effective. L'utilisateur peut aujourd'hui se rendre dans n'importe quelle commune (**17 en Dordogne**) équipée d'un dispositif de recueil pour titres sécurisés (DR) afin de formuler sa demande. Cette démarche est facilitée par la saisie d'une pré-demande en ligne réalisable directement par l'utilisateur depuis son propre ordinateur ou auprès des mairies volontaires proposant un accueil numérique dédié (**137** en Dordogne au 12 septembre 2017).

Après plusieurs mois d'exercice, il apparaît que le principal enjeu est la valorisation systématique des pré-demandes en ligne effectuées par l'utilisateur, de préférence depuis chez lui et à défaut depuis un espace numérique de proximité.

Le présent Kit facilite la réalisation des pré-demandes en ligne.

Il est à destination des agents de préfecture (accueil et information du public, accueil téléphonique) ainsi que des agents communaux quel que soit le type d'équipement (DR, espace numérique, aucun équipement) de leur collectivité. Il peut également être diffusé au public.

Il s'articule autour de trois questions :

QUI ? : Une fiche précise le rôle de chaque commune en fonction de son niveau d'équipement.

OÙ ? : Une carte de la Dordogne permet de visualiser les communes équipées de DR, celles disposant d'un espace numérique ainsi que les MASP.

COMMENT ? : Trois fiches synthétiques expliquent pas à pas les procédures pour :

- Créer une adresse E-mail personnelle (pour les usagers n'en disposant pas déjà) ;
- Effectuer sa pré-demande de passeport/CNI ;
- Acheter un timbre fiscal en ligne.

ACCUEIL RESSORTISSANTS BRITANNIQUES

Ressortissants Britanniques



CP - Brexit : fermeture du service en ligne pour les demandes de titres de séjour

30/09/2021. Les ressortissants britanniques installés en France avant le 1er janvier 2021 et les membres de leur famille bénéficient de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Les résidents Britanniques devront désormais justifier d'un titre de séjour pour vivre en **France**. Conformément à l'accord de retrait conclu avec le **Brexit**, les **Anglais** arrivés en **France** avant 2021 bénéficient d'un statut particulier. Ceux arrivés après sont soumis au droit commun. 30 déc. 2021

ACCUEIL RESSORTISSANTS ETRANGERS

Démarches administratives

Ressortissants étrangers

Les téléprocédures à portée de clic

Réglementation armes

Autres démarches

Activités et professions réglementées

Certificat de non-gage

Permis de conduire

Carte nationale d'identité

Passeport

Démarches - particuliers

Démarches - associations

Démarches - professionnels



Ressortissants étrangers

Mise à jour le 28/01/2022

Dans le cadre des mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie de covid-19, la préfecture reçoit uniquement sur rendez-vous.

Vous devez prendre rendez-vous à partir de notre site Internet, onglet "Prendre un rendez-vous".

Pour tenir compte de ces circonstances exceptionnelles, le ministère de l'intérieur a décidé de proroger de six mois la durée de validité de tous les titres de séjour, des visas de long séjour, des récépissés de titre de séjour et des autorisations provisoires de séjour, et de trois mois les attestations de demandes d'asile, pour les documents arrivant à expiration entre le 16 mars 2020 et le 15 juin 2020. Tous vos droits sont donc maintenus.

Vous trouverez des réponses à vos questions dans notre [FAQ](#) (mise à jour du 28/08/2020)

Adresse géographique :

2, rue Paul Courier à Périgueux

A lire dans cette rubrique

- ▶ [Titres de séjour : Listes des pièces à fournir](#)
- ▶ [Demande de Nationalité française](#)
- ▶ [Procédure en ligne de demande de titre de séjour pour les ressortissants britanniques et les membres de leur famille résidant en France ou venant s...](#)
- ▶ [Dématérialisation des démarches pour les étrangers en France](#)
- ▶ [Le service en ligne pour les demandes de titres de séjour « accord de retrait » à destination des ressortissants britanniques fermera le 4 octobre...](#)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour les nouvelles inscriptions, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 2 Mars 2022, si c'était en ligne ou avant le 4 Mars, si c'était en Mairie ou par courrier.



Préfet de la Dordogne @Prefet24

#Élections | Vous avez reçu ou vous allez recevoir votre nouvelle carte électorale équipée d'un QR code.

- 📱 Il renvoie vers le nouveau portail elections.interieur.gouv.fr
- ▶ QR code similaire sur toutes les cartes & pour tous les électeurs.
- ✅ Pas de collecte de données personnelles.



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour les élections législatives, vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. *Service-Public.fr* vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Pour les prochaines Elections législatives les 12 et 19 juin 2022, vous pouvez venir vous inscrire à la Mairie lors des horaires d'ouvertures au public.

⚠ Attention :

Dates limites d'inscription sur les listes électorales	
Inscription	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 6 mai 2022

VIE PRATIQUE JEUNESSE

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- **Qui?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- **Pourquoi?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



A 16 ans, les jeunes français doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile (dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire).

Une attestation est délivrée dans le cadre de cette démarche. Celle-ci est à conserver soigneusement car la Mairie ne peut pas fournir de duplicata.

Ce recensement permettra de convoquer les jeunes à la journée défense et citoyenneté (JDC) et de les inscrire sur la liste électorale à leurs 18 ans.

Le jeune mineur peut se présenter lui-même en Mairie (ou se faire représenter par son représentant légal), muni de sa pièce d'identité et du livret de famille.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE SNU

Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?



UN PARCOURS CITOYEN EN 3 ÉTAPES

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

4 OBJECTIFS POUR ÊTRE ACTEURS DE SA CITOYENNETÉ

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES COMPLÉMENTAIRES

<p>1</p> <p>Séjour de cohésion</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 semaines ✓ dans un autre département 	<p>2</p> <p>Mission d'intérêt général</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 84 heures réparties au cours de l'année ✓ près de chez soi ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion 	<p>3</p> <p>Engagement volontaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs ✓ entre 16 et 25 ans
---	--	---

LES ÉTAPES CLÉS

<p>1</p> <p>Séjour de cohésion</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 semaines ✓ dans un autre département 	<p>2</p> <p>Mission d'intérêt général</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 84 heures réparties au cours de l'année ✓ près de chez soi ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion 	<p>3</p> <p>Engagement volontaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs ✓ entre 16 et 25 ans
---	--	---

VOLONTAIRES 2021 : CE QU'ILS EN ONT PENSÉ

<p>Valentine</p> <p>Merci beaucoup pour l'expérience incroyable que j'ai pu vivre pendant ce séjour de cohésion, je suis impatiente de faire ma MIG.</p>	<p>Jaid</p> <p>Je voudrais vous remercier de ce séjour de cohésion, grâce à vous j'ai confiance en moi, j'ai pu apprendre beaucoup de choses !</p>
<p>Gabriel</p> <p>Je ne peux pas décrire le SNU en un seul mot mais en plusieurs mots : cohésion, amitié et rencontres. Merci pour ce séjour magnifique.</p>	<p>Charline</p> <p>C'est la plus belle aventure de ma vie c'est unique, indescriptible et inoubliable, alors merci ; j'ai plus qu'aimé ce séjour.</p>
<p>Auriane</p> <p>J'ai passé un séjour on ne peut plus magique avec toutes les personnes rencontrées jusque-là. Je souhaite à tout le monde de vivre une aussi belle expérience. Merci pour tout, le SNU restera toujours dans un coin de ma tête et de mon cœur.</p>	<p>Tristan</p> <p>Je tiens à dire qu'au début j'étais un petit peu stressé car je ne savais pas du tout comment ça allait se passer mais au fur et à mesure des jours, j'ai vraiment aimé !! J'ai appris plein de choses avec les différentes activités et ateliers qui me servaient pendant longtemps !</p>

#SNUjyvais

Toutes les informations

snu.gouv.fr

Une belle initiative à reconduire !

« CHÈQUE SPORT » 15/11 /2021 au 28/02/22

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE DORDOGNE OPERATION JEUNES 11 ans à 16 ans “ Chèque- sport ” pour 1 licence dans un club de sport du Département.



SPORT



« Chèque-sport Dordogne-Périgord » : un coup de pouce pour la rentrée sportive des jeunes Périgourdiens

Le Conseil départemental de la Dordogne vient de créer un "chèque-sport Dordogne-Périgord". D'une valeur de 25 euros, cette aide exceptionnelle vise à permettre aux collégiens ou aux jeunes Périgourdiens de 11 à 16 ans de prendre une licence dans un club de sport du département.

Publié le 15 novembre 2021

Depuis 2015, le Conseil départemental de la Dordogne développe une politique volontariste et ambitieuse pour l'accès à la pratique du sport « Pour tous et partout ». La collectivité considère en effet que la vie associative est un élément fondateur de la cohésion sociale des territoires, notamment ruraux.

“ Chèque- sport Dordogne- Périgord ”

Au regard du contexte sanitaire et des bienfaits du sport pour les Périgourdiens (et plus spécifiquement pour la jeunesse), le Conseil départemental a souhaité apporter une attention toute particulière à cette rentrée sportive 2021/2022, en créant un « **Chèque-sport Dordogne-Périgord** » d'une valeur de 25€.

Cette aide exceptionnelle s'adresse à tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés en Dordogne. Peuvent y prétendre ceux qui ont déjà pris ou veulent prendre une licence dans une association sportive fédérée dont le siège est en Dordogne (licence UNSS incluse).

Pour bénéficier du « Chèque-sport Dordogne-Périgord », il suffit de compléter le dossier en ligne ([Portail départemental de démarches - le chèque Sport DORDOGNE-PÉRIGORD](#)) et de joindre les pièces obligatoires (relevé d'identité bancaire, attestation de scolarité et licence sportive).

Les personnes répondant aux critères d'éligibilité recevront la somme de 25€ par virement bancaire.

Un dispositif cumulable

Le « Chèque-sport Dordogne-Périgord » est cumulable avec les autres aides mises en place par l'Etat, les collectivités locales et d'autres organismes visant à faciliter l'accès à la pratique sportive fédérale. Cet accompagnement financier est cependant limité et corrélé à la prise d'une licence sportive par jeune.

L'utilisation du « Chèque-sport Dordogne-Périgord » est valable pour toutes les demandes déposées entre le 15 novembre et le 31 janvier 2022.

UN NOUVEAU BTS

Secteur : Mécanique de précision sur le territoire de la CAB. "Pour permettre aux jeunes de rester sur le territoire et de s'orienter vers des métiers d'avenir".



La CAB - Communauté d'Agglomération Bergeracoise

2 févr. 2022 · 🌐

Un nouveau BTS sur le territoire de la CAB Pour répondre aux besoins des entreprises dans le secteur de la mécanique de précision nombreuses sur le territoire et en recherches constantes de compétences pour développer leur activité Pour permettre aux bacheliers bergeracois de rester sur le territoire et de s'orienter vers des métiers d'avenir Pour accroître l'attractivité du territoire et des entreprises industrielles du secteur de l'usinage Voilà les principales raisons qui ont conduit Sylvie CHEVALLIER conseillère départementale - Dordogne-Périgord, le Département Christophe CATHUS, conseiller régional - Région Nouvelle-Aquitaine Jean-Louis DESSALLES Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac Sigoulès, Aquitaine, France et Frédéric Delmarès président de la CAB à soutenir la création d'un BTS « Conception des Processus de Réalisation de Produits » : 70% d'aides publiques et mise à disposition du bâtiment par la commune. Début de la formation en octobre 2022. Plus de renseignements sur le site www.formation-maisonindustrie.com ou CFAI Périgueux au 05 53 35 86 95 / perigueux@cfaiaquitaine.org



Spectacles vivants :

Tremplin pour les jeunes talents...

la CAB ORGANISE

26 FÉVRIER 2022
14h > Centre Culturel Michel Manet, Bergerac

Jt

Les Jeunes talents du bergeracois

THÉÂTRE | CIRQUE | DANSE
ARTS PLASTIQUES
MUSIQUE | CHANT...

9^{ème} édition

Exposition
Inauguration samedi 26 février à 10h

INSCRIPTIONS AU BIJ/ESPACE JEUNES
6 PLACE DOUBLET, BERGERAC
05 53 58 11 77
ESPACE.JEUNES@LA-CAB.FR

SCÈNE OUVERTE, EXPOSITION « JEUNES TALENTS » SUR INSCRIPTIONS, PROPOSÉE AUX JEUNES ENTRE 12 ET 29 ANS, RÉSIDANT SUR LE TERRITOIRE DE LA CAB OU DANS UN RAYON DE 40 KM. ENTRÉE LIBRE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.

la CAB infjeunes alep L'ATELIER

Le Bureau Information Jeunesse de la CAB organise en partenariat avec l'association Arc en Ciel un BAFA (formation générale) du 12 au 19 février 2022 à Bergerac. Les conditions étant d'avoir 17 ans révolus au 12 février 2022. Cette formation se déroulera à la « Maison des Syndicats » de Bergerac

la CAB Communauté d'Agglomération Bergeracoise

tu as 17 ans?
(premier ou premier jour de la semaine)

Envie de devenir animateur ?
à l'encadrement d'accueils collectifs de mineurs ?
(accueil de loisirs, structures périscolaires, colonies de vacances, jobs saisonniers, ...)

Du 12 au 19 février 2022

Tu as 17 ans?

passer ton BAFA !
Brevet d'Appétence aux Fonctions d'Animateur

Prix de stage 300 €
Avec l'association arc en ciel

BIJ / Espace Jeunes
6 Place Doublet, 24100 Bergerac
Tél : 05 53 58 11 77 / bj@la-cab.fr

infjeunes Arc EN CIEL BERGERAC

VIE PRATIQUE LOISIRS

LECTURE



Depuis 2019, les bibliothèques de la CAB bénéficient d'une base de données commune pour leurs collections et leurs adhérents.

Une carte unique d'abonnement permet d'emprunter, rendre ou réserver des documents dans tous les établissements informatisés. Un système de navette hebdomadaire permet la circulation des documents entre bibliothèques.

**Le réseau des bibliothèques de la CAB ouvre son portail de :
services en ligne <https://bibliothequescab.dordogne.fr>**

**Nouvel outil numérique,
depuis le 17 janvier 2022 !**

Vous pouvez consulter le catalogue de toutes les collections **7j/7 et 24h/24** depuis n'importe quel appareil connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Vous pouvez également vous connecter à votre compte lecteur et visualiser votre liste de prêts, prolonger vos emprunts ou réserver des titres qui vous intéressent.

La ludothèque de Bergerac, actuellement en cours d'informatisation, est également présente sur le Portail.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'assistance technique du Département de la Dordogne et sans l'aide financière de l'Etat au titre de l'aide aux bibliothèques.

Sources : site internet de la CAB www.la-cab.fr

VIE PRATIQUE TARIFS COMMUNAUX

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Les conditions de location de la Salle des Fêtes de Gageac et Rouillac ont changé. En effet, en date du 13 Avril, le Conseil municipal après en avoir délibéré porte le montant de la location à **250 €** (deux cent cinquante euros), tarif préférentiel réservé aux habitants de Gageac et Rouillac.

Nouveauté ! la location est ouverte aux personnes extérieures à la commune. Un tarif de **350 €** (trois cent cinquante euros) leur sera demandé.

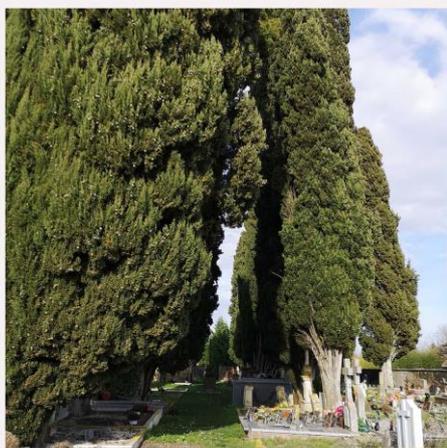
Durée : pour le week-end (les clés peuvent être remises à partir du jeudi et doivent être rendues le lundi matin).

Vous devrez fournir une Attestation d'assurance responsabilité civile lors de la remise des clés au nom de la personne qui a fait la réservation, ainsi qu'un chèque de caution d'un montant de **300 €** (trois cents euros) établi à l'ordre du Trésor Public.

Contactez à la Mairie : Mr Noël **BOURG**, Mme Nathalie **MASSON**

LES CIMETIÈRES COMMUNAUX

- **Concession** : le prix d'une concession de 2.5 m / 1.20 m est fixé à **80€** le mètre carré. Cette concession est valable pour une durée de **30 ans**.
- **Columbarium** : le prix d'une concession est fixé à **500€** pour **50 ans**.



Cimetière de Gageac



le columbarium

VIE PRATIQUE ENVIRONNEMENT



SMD3

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

EMBALLAGES & PAPIERS



VERRE



CARTONS

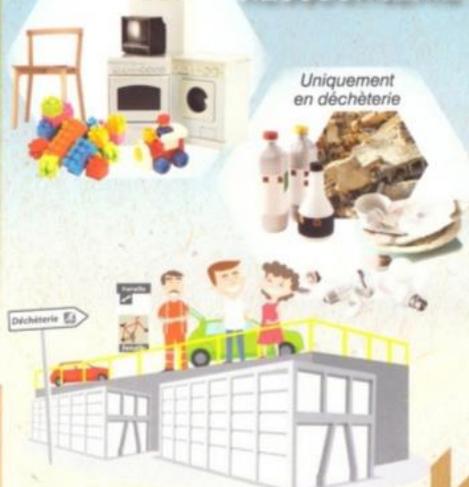


COMPOST



Déchèterie
ou ressourcerie

DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE



VÊTEMENTS



**UN DOUTE SUR LE TRI
D'UN DÉCHET ?**

Consultez le site:
www.consignesdetri.fr
ou utilisez l'application gratuite
« guide du tri » de CITEO

Impression: Nouvelle Imprimerie Moderne. Ne pas jeter sur la voie publique.

Contact SMD3 : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr



CITEO



CALENDRIER DE COLLECTE 2022

Calendrier de Collecte

2022



GAGEAC ET ROUILLAC



Jour(s) de Ramassage de vos Déchets Ménagers

Chaque **Mercredi**

Bien sortir vos sacs ou bacs la veille à partir de 19h00



Jour(s) de Ramassage de vos Déchets Recyclables

Chaque **Jeudi**

Bien sortir vos sacs ou bacs la veille à partir de 19h00

ATTENTION PAS DE COLLECTE Les Jours Fériés suivants *:

1er janvier (jour de l'an), 1er mai (fête du travail), 14 juillet (fête nationale) et 25 décembre (Noël)

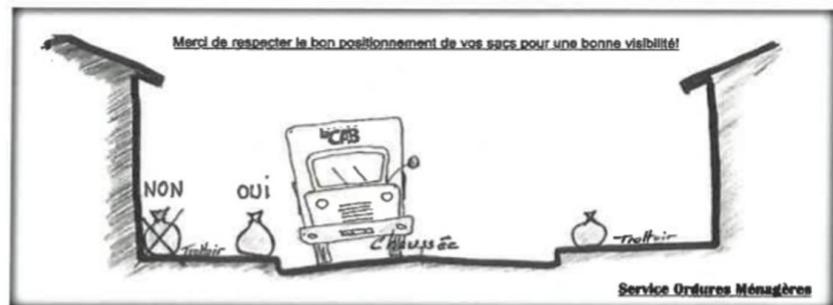


*Report(s) de collecte du jour férié ci-dessus:
(si commune concernée)

Mardi 12 juillet en jaune



BERGERAC SUD DORDOGNE
laCAB
gestion des déchets



Accueil N° Tél 05 53 23 43 95

Domaine de la Tour "La Tour Est", 24112 BERGERAC

Lien Web: <https://www.la-cab.fr/collecte-des-dechets/>

Source : SITE INTERNET SMD3

Rappel : les sacs jaunes sont disponibles à la Mairie.

LE COMPOSTAGE

Sur les secteurs du Grand Périgueux, **de Bergerac**, de Montpon-Mussidan, de Belvès, de Ribérac, de la CCIVS et de Thiviers, Le SMD3 propose l'achat de composteurs individuels de 300 Litres ou de 600 Litres à prix réduits.

Tarifs TTC applicables au 1er janvier 2022 :

Composteurs 300L = 24 € ttc + bio seau offert.

Composteurs 600L = 36 € ttc + bio seau offert.

**Tarifs TTC au
1^{er} Janvier 2022**

Cette participation du SMD3 permet de proposer aux habitants une solution de valorisation de leurs biodéchets et ainsi de réduire la taille de leurs sacs noirs. En effet, malheureusement, il y a encore **80kg de déchets compostables dans les poubelles noires** des Périgourdins, soit près de **35 %**. Il existe plusieurs alternatives comme le DIY avec des palettes, l'achat auprès des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire comme par exemple l'association les Papillons blancs ou l'achat en grande distribution.

Ne l'oublions pas, la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte de 2015, nous incite TOUS à trier à la source nos biodéchets afin de les valoriser pour un retour au sol harmonieux.

Modèles de composteurs proposés par le SMD3

Composteurs individuels 300 L et 600 L – crédit photo Quadria



**Informations et
réservations au
09 71 00 84 24 et
service.usagers@smd3.fr**

INFORMATIONS DIVERSES SMD3

A partir du 1^{er} février 2022, la carte usager est nécessaire pour accéder en déchèterie.

(Hors déchèteries des secteurs de Thiviers, SMCTOM de Nontron et SICTOM du Périgord Noir)



Après la mise en fonction des bornes d'accès en déchèterie, la carte usager sera nécessaire pour les particuliers et les professionnels.

Si vous ne disposez pas de cette carte, veuillez contacter le SMD3 :

09 71 00 84 24 (Appel non surtaxé) /
service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30 ou remplir le [formulaire d'inscription en ligne](#)

Fonctionnement : L'utilisateur (particulier ou professionnel) présente sa carte à la borne d'entrée de la déchèterie, la borne reconnaît la carte et permet l'ouverture de la barrière d'entrée, l'utilisateur peut alors accéder au site.

Ramassage des poubelles. La CAB se prononce pour le porte à porte

Eric Lagrave



Ce jeudi 16 décembre, les élus de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont tranché. C'est finalement le ramassage des poubelles au porte à porte qui a été préféré, à une très large majorité (54 voix contre 15), aux points d'apport dit volontaire.

Crédit : CAB

Horaires déchèteries

SMD3 Antenne de BERGERAC HORAIRES 2022

Bergerac	ZA de Campréal - rue Papin 24100 bergerac	05 53 57 70 66	01/09 au 30/06	8h30-12h30 13h30-18h	8h30-12h30 13h30-18h	8h30-12h30 13h30-18h	8h30-12h30 13h30-18h	8h30-12h30 13h30-18h	8h30-12h30 13h30-18h
			01/07 au 31/08	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h 16h - 18h30
Issigeac	La grangette 24560 Issigeac	05 53 73 34 46	01/09 au 30/06	14h-17h45		14h-17h45		14h-17h45	9h - 12h 14h-17h45
			01/07 au 31/08	7h30-13h		7h30-13h		7h30-13h	7h30-13h
St Pierre d'Eyraud	Lieu dit "Le Mazet" 24130 Stpierre d'Eyraud	05 53 74 80 91	01/09 au 30/06	9h-12h 14h-17h45	14h-17h45	9h-12h 14h-17h45	14h-17h45	9h-12h 14h-17h45	9h-12h 14h-17h45
			01/07 au 31/08	7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h	7h30-13h
Sigoulès	ZAE le Roc de la Peyre 24240 SIGOULES	05 53 23 32 28	01/09 au 30/06	9h-12h 14h-17h45		9h-12h 14h-17h45	14h-17h45		9h-12h 14h-17h45
			01/07 au 31/08	7h30-13h		7h30-13h	7h30-13h		7h30-13h

FERMETURE LE DIMANCHE

LES DÉCHETS VERTS

DU 1 ER MARS AU 30 SEPTEMBRE **INTERDICTION DE BRÛLAGE**

L'INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX EST DÉSORMAIS

INTERDITE

Vous devez déposer vos déchets verts en déchèterie :

Suite à l'abrogation de l'arrêté n°1041 d'avril 1998 concernant le brûlage de végétaux issus de déchets de jardins, enregistrée le 17 juillet 2014, c'est la circulaire ministérielle qui est en vigueur.

Elle stipule que **les déchets verts des particuliers sont considérés comme des déchets ménagers** et donc bénéficient du traitement par les collectivités territoriales. Ainsi tous les déchets verts doivent être déposés en déchèterie ou, moyennant une tarification forfaitaire*, retirés sur place mais en aucun cas brûlés.

C'est le service de Collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) qui gère ce type de demande.

Pour tous renseignements ou demandes : **05 53 23 43 95**

Circulaire ministérielle brûlage (interdiction) 2011

Arrêté préfectoral 2013 03 373

Vous pouvez remplir l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts en Mairie, minimum 3 jours avant du lieu de brûlage.

Cf : extrait du document ►



Arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage

Annexe 2

Imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts



- Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est interdit toute l'année
- Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1^{er} mars et le 30 septembre
- Dans les communes urbaines (communes non listées en annexe 4), seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré

Imprimé à transmettre à la mairie du lieu du brûlage au minimum 3 jours avant la date prévue

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées et des mesures exceptionnelles éventuellement déclenchées au titre de l'article 6 (épisode de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...). Au-delà de ce délai de 15 jours, une nouvelle déclaration doit être transmise.

DÉSIGNATION DU DECLARANT particulier exploitation agricole ou forestière
 cocher la case correspondante autre (préciser) _____

LE DÉPÔT SAUVAGE D'ORDURES

Le dépôt sauvage d'ordures peut coûter cher

Par Stéphanie Delmas

Extrait de l'article AMP leparticulier.figaro.fr publié le 23/06/2021 à 15:02,

« Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets, le maire peut dorénavant infliger une amende allant jusqu'à 15 000 €, en plus des sanctions pénales qui peuvent être prononcées. Propriétaires et locataires de terrain doivent être vigilants à ne pas se rendre complices.

Il y a cinq ans, l'association des maires de France estimait à 63 000 tonnes par an, les dépôts sauvages d'ordures. Depuis le phénomène s'est amplifié, au point que la loi du 10 février 2020 sur la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire a édicté des mesures destinées à mieux lutter contre ce fléau. »

LES DÉPÔTS SAUVAGES



LES DÉPÔTS
SAUVAGES
SONT
INTERDITS



DE 150€ jusqu'à 15 000€ depuis le 23 Juin 2021

PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

SOURCES : feux-foret-gouv.fr

DORDOGNE : “Campagne pour prévenir les feux de forêt et de végétation et s’en protéger...” A Gageac et Rouillac, le Comité communal « FEUX DE FORÊT » a été mis en place en 2021.

Risque incendie de forêt



Pour la 4e année consécutive, le ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, lance une campagne pour prévenir les feux de forêt et de végétation et s'en protéger.

Le département de la Dordogne fait partie des territoires considérés comme **particulièrement exposés au risque incendie de forêt.**

Avec une surface boisée de plus de 408 000 hectares et un taux de boisement de 44 % le plaçant au troisième rang des départements boisés de France métropolitaine, la Dordogne se caractérise en effet par une omniprésence de la forêt.

On compte dans notre département **deux périodes particulièrement à risque :**

– **de fin février à avril** : au sortir de l'hiver, le retour des beaux jours marque à la fois une augmentation de la fréquentation en forêt et la réalisation de travaux d'entretien dans ou à proximité des zones boisées. Or, la présence d'une végétation particulièrement sèche (herbes, ronces, fougères) est propice à des départs de feux. Ces feux de broussailles, dits feux courants, sont d'expansion particulièrement rapide. Ils peuvent être accentués par les vents dominants à cette période.

– **en période estivale** : la fréquentation de la zone sensible au risque augmente fortement. Or, les températures élevées conduisent à assécher l'ensemble du milieu forestier, ce qui favorise l'éclosion et la propagation du feu. Les dommages causés au peuplement sont alors irréversibles (destruction depuis le système racinaire jusqu'au houppier). Ces feux sont beaucoup plus intenses que les feux de broussailles. Ils sont particulièrement difficiles à maîtriser, nécessitent des moyens importants, mettent en danger les services de secours et peuvent rapidement menacer des vies et des biens.

VIE PRATIQUE VOISINAGE

**Les bruits et les odeurs
de la campagne protégés
par une loi :**

Chant du coq, odeur de fumier, bruit des cloches... Ce "patrimoine sensoriel" des campagnes est désormais consacré par une loi. Un soulagement pour de nombreux habitants de zone rurale, qui souhaitent voir protégées leurs spécificités locales.



SOURCE : Publié le 24/01/2021 à 14h00 • Mis à jour le 24/01/2021 à 18h54

Les conflits de voisinage autour du chant du coq ne devraient plus se retrouver au tribunal de sitôt • © France 3 Aquitaine

Lot-et-Garonne - Agen - Villeneuve-sur-Lot

Les odeurs de fumier, le son des cloches de l'église ou encore le chant du coq... Ils sont désormais protégés au titre du patrimoine sensoriel des campagnes. La loi vient d'être adoptée au Sénat. Extrait Michel Lauzzana, député, ancien maire de Bon-Encontre (47)

Ces dernières années, les bruits de la campagne ont fait l'objet nombreux conflits de voisinage, souvent très médiatisés...

Extrait de l'Arrêté Préfectoral N° PELREG-2015-10-45

« PROPRIÉTÉS PRIVÉES »

Extrait ARRÊTÉ PREFECTORAL N°24-2016-06-02-005

Du 02/06 /2016

Article 19 - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installations de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

Article 20- Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

HORAIRES AUTORISÉS

Du lundi au vendredi

**De 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30**

Le samedi

**De 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00**

**Le dimanche et les
jours fériés**

De 10h00 à 12h00



Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions des articles 8 et 9 du présent arrêté.

OBLIGATIONS D'ENTRETIEN ET D'ÉLAGAGE

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Pour les plantations, deux cas :

- **Plantations** : les arbres et arbustes de **plus de 2 mètres** doivent être au moins à **2 mètres du terrain voisin**.
- **Plantations** : pour les autres d'une **hauteur inférieure**, la distance à respecter est **de 50 cm**.

Si votre voisin n'a pas respecté les distances réglementaires, vous pouvez lui demander d'élaguer ses arbres. Lui seul a le droit de couper les branches qui dépassent.

En revanche, vous pouvez couper les racines qui dépassent sur votre terrain, sans son autorisation.

Par ailleurs, en cas de non-respect des règles de distances légales des plantations, la loi (**article 672 du Code civil**) vous permet en principe d'exiger que ces celles-ci soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

NOUVEAU

Actualités concernant armes à feu



<https://www.interieur.gouv.fr> > nou...

Nouveau système d'information sur les armes : ce qu'il faut savoir avant le 8 février

il y a 5 jours — Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) sera accessible aux détenteurs d'armes à partir du ...

franceinfo:

Armes à feu : près de 5 millions de Français vont devoir s'enregistrer sur un...

Il y a 1 jour

Le nouveau système d'information sur les armes / Actualités / Accueil

Le nouveau système d'information sur les armes

Mise à jour le 08/02/2022



Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) sera accessible aux détenteurs d'armes à partir du 8 février 2022. Les chasseurs seront les premiers concernés et ne pourront plus acquérir d'arme, à partir de cette date, sans avoir créé un compte personnel dans le SIA.

Le nouveau système français d'informations sur les armes (SIA) annoncé depuis plusieurs mois sera opérationnel à partir du 8 février prochain pour les chasseurs. Il s'ouvrira progressivement au cours du 1er semestre 2022 à l'ensemble des détenteurs particuliers (licenciés de la fédération française de ball-trap, de ski (biathlon) et de tir sportif et collectionneurs) ainsi qu'aux détenteurs d'armes non licenciés (anciens licenciés des fédérations de tir sportif, de ball-trap et de ski ainsi que les détenteurs ayant trouvé ou hérité d'armes). Pour les personnes qui sont mises en possession d'une arme suite à un héritage, un dispositif spécifique est mis en place pour faciliter l'enregistrement de leurs armes.

DIVAGATION DES ANIMAUX ERRANTS

SPA

**Route de Saint Alvère
24 100 BERGERAC
Tél : 05 53 27 27 50**

SOURCES : Extrait article JUILLET 2021 Maires de France

JUILLET 2021

Sécurité - sécurité civile

Animaux errants : les obligations du maire »

Les élus disposent de compétences au titre de leurs pouvoirs de police, générale ou spéciale, afin de lutter contre la divagation notamment des chiens.

Par Fabienne Nedey

L'article L. 211-19-1 du Code rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés. Confronté à des chiens ou chats errants, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spéciale que lui confère le Code rural.

I - Pouvoirs de police du maire

Outre son pouvoir de police générale (**art. L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT**), le maire détient un pouvoir de police spéciale (**art. L. 211-22 du Code rural**) en matière de chiens et chats errants. À ce titre, il peut prendre un arrêté interdisant la divagation des animaux, enjoignant aux propriétaires de tenir leur animal en laisse, les avertissant que tout chien ou chat errant trouvé sur la voie publique pourra être capturé et conduit à la fourrière.

L'art. L. 211-27 du Code rural prévoit aussi que « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à **l'art. L. 212-10**, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux ». Pour les animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité, se référer à **l'art. L. 211-21 du Code rural**.

La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, a modifié dans une grande proportion les dispositions du Code rural relatives aux animaux errants ou en état de divagation. Le texte renforce les pouvoirs de police du maire, parallèlement, il met à la charge des communes et des maires de nouvelles obligations. Site internet amf.asso Février 2022.

Le coût des infractions : **de 150€ à 750€**

VIE PRATIQUE FLASH INFOS

L'année 2022 est l'année des changements !

Le Conseil municipal qui a été remanié en partie, souhaite améliorer le service public en optant pour la publication papier du Bulletin municipal de la commune. En effet, c'est un professionnel qui l'imprime et le relie et sa distribution est faite par nos soins dans vos boîtes aux lettres. Garder le contact avec vous est une priorité. Force est de constater que tout le monde n'a pas franchi le cap du numérique ou n'est pas forcément équipé d'un ordinateur. De plus, l'impression à la demande à la Mairie n'est plus envisageable cette année avec le retard accumulé dans le traitement des tâches administratives. Suite à l'absence prolongée de la secrétaire de mairie, il est fait appel à une personne remplaçante le temps de son arrêt de travail, pour parer aux tâches les plus urgentes.

Bien sûr, le bulletin municipal reste toujours publié sur le site internet communal www.gageac-et-rouillac.fr et téléchargeable à votre guise.

Nous espérons ainsi que la lecture du bulletin municipal puisse se faire à votre rythme.

Nous vous invitons d'ores et déjà à partager votre actualité, vos photos, vos informations avec nous pour le prochain bulletin.

Pour cela, vous avez 3 possibilités :

- . Vous rendre à la Mairie
- . Envoyer un email à : mairie.gageac-et-rouillac@wanadoo.fr
- . Laissez un message sur le site internet à « Lettre d'information, je m'inscris »

MAIRIE



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- Le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h00
- Le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h00

(Horaires susceptibles de changer !)

- Les permanences avec les élus sont désormais

SUR RENDEZ-VOUS